

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2019

tenue sous la présidence de M. C. COLQUHOUN

Présent-e-s :	Mme	C.	Armand	Conseillère municipale
	M.	F.	Balmer	Conseiller municipal
	MM.	A.	Bauduccio	" "
		F.	Borda D'Água	" "
		C.	Colquhoun	" "
	Mme	A.	Déruaz-Lombard	Conseillère municipale
	MM.	M.	Fassbind	Conseiller municipal
		P.-Y.	Favarger	" "
	M.	F.	Gross	" "
	Mmes	C.	Heiniger	Conseillère municipale
		D.	Jotterand	" "
	M.	M.	Kozelj	Conseiller municipal
	Mme	F.	Lambert	Conseillère municipale
	MM.	J.	Le Guern	" "
		L.	Martinez	" "
		M.	Mathez-Roguet	Conseillère municipale
	Mmes	M.	Maye	" "
		D.	Messerli	Conseiller municipal
	M.	A.-M.	Nicolas	Conseillère municipale
		M.	Sommer	" "
T.		Ulmann	Conseiller municipal	
Mme	H.	Wyss	Conseillère municipale	
Mme	M.	Garcia Bedetti	Conseillère administrative	
	MM.	J.-M.	Karr	Conseiller administratif
	J.	Locher	Maire	
M.	R.	Gaillard	Secrétaire général	
Excusés	MM.	J.	Gast	Conseiller municipal
		J.-P.	Lecour	" "
		J.	Stroun	" "

Public : 2

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Alexandra KARAM

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 et de la séance du 16 mai 2019
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 19'000.- TTC, en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil du jardin d'enfants « Le Petit Manège » pour la rentrée 2019-2020
 - 5.2 Dépose d'une demande d'autorisation de construire sur les parcelles situées aux N^{os} 5 à 15 de la rue de Chêne-Bougeries, 6 à 10 du chemin du Pont-de-Ville et 2 du chemin De-La-Montagne : vote du crédit d'étude et financement (CHF 2'100'000.- TTC)
 - 5.3 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés en 2018 et présentant des dépassements : CHF 20'416.85 TTC.
 - 5.4 Renouvellement du réseau d'éclairage public : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'000'000.- TTC)
 - 5.5 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, en tant que subvention en faveur de l'association RestoChêne
 - 5.6 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 95'000.- TTC, en lien avec l'ouverture de 4 nouvelles classes dans 3 écoles primaires de Chêne-Bougeries, lors de la prochaine rentrée scolaire
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le Président, M. C. Colquhoun, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h33 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse l'absence de MM. Gast, Lecour et Stroun.

Discours du Président

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite une très cordiale bienvenue pour cette dernière année de notre législature, en vous rendant attentifs au fait que nous vivons toutes et tous une première, entamant une 5^e année de siège, tant dans l'exécutif que dans le délibératif, ce qui ne s'était pas produit auparavant.

Selon la tradition, j'ai quelques paroles à vous transmettre en tant que Président de notre conseil, m'adressant en premier à notre collègue Florian Gross, Président sortant :

Mon cher Président sortant, cher Florian,

Durant 12 mois, quelques 7 séances de Conseil, autant de Bureau, plus de 30 heures de gestion de débats parfois tendus, tu as été au perchoir de notre commune, et tu n'as pas pour autant perdu ta bonhomie, ton sens de l'humour assez pointu, ton respect de l'autre et ton légendaire self-control. Ton voyage annuel en mai dernier en était la parfaite démonstration. Découvrant ton grand intérêt pour ce qui touche à l'eau potable, indispensable source de vie, j'ai un petit cadeau personnel à te remettre, s'agissant d'une

bouteille très spéciale, dotée d'un filtre particulièrement efficace, développé pour la NASA et ses astronautes en cas de difficultés de ressources aquatiques dans l'espace. Ce filtre équipé en nanotechnologie filtre 99,9% de tous virus, bactéries connues, te permettant de boire de l'eau n'importe où dans le monde, dans la nature. J'ai fait produire plus de 5000 bouteilles pour cofinancer un important projet d'équipement en eau potable dans les écoles publiques au Liban, et j'en ai gardé une pour toi, complétant ainsi le sac-à-dos pique-nique que tu as reçu du Bureau du CM.

Revenant au Conseil municipal, je ne sais pas si je ferai aussi bien que toi, connaissant mon caractère parfois assez direct, mais je saurai m'inspirer de ton sens hyper-diplomatique de la conduite de débats. Il est vrai que nous avons de fortes personnalités dans cette assemblée, pour ne pas dire des durs à séduire, et parfois de la feuille... Certains diront que c'est ce qui fait le charme de la démocratie directe communale. Il m'arrive cependant, voire souvent, de rêver du consensus dénommé helvétique, prouvant que dans une commune on pense d'abord au bien pour la communauté, à ses habitants, à ses entreprises et employeurs, à sa vie culturelle, sociale, sportive et environnementale, avant de politiser à-tout-va ses positions. Ces tensions vécues, amenant prises de becs et blocages, ne sont malheureusement que freins et rancœurs. Même s'il faut savoir défendre ses idées et projets, j'aimerais émettre un vœu, qui ne soit pas interprété comme un « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », mais comme une envie, un désir commun, d'aller ensemble dans cette dernière année de législature, pour démontrer qu'un Conseil municipal, miroir de la politique communale, c'est avant tout une tribune où se conjuguent des idées, propositions et démarches de progrès nécessaires au développement d'une aussi belle région que la nôtre.

En tant qu'ancien Secrétaire général de notre commune, je sais combien la tâche de M. Raphaël Gaillard est lourde et complexe. Je tiens à le remercier d'ores et déjà de son soutien omniprésent et professionnel, à ce jour, et pour les 12 mois à venir. Et mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs de la Mairie et de ses services, ainsi qu'à notre procès-verbaliste.

Qu'il me soit enfin permis d'adresser, comme premier citoyen de notre ville, un message au Conseil administratif, invitant ses membres, aux personnalités fort différentes, voire opposées, à conduire ensemble, sereinement, en pleine concertation, les multiples projets et réalisations qui nous attendent jusqu'en juin de l'année prochaine. J'aimerais en être certain et je les en remercie par avance.

Merci chers collègues de votre soutien, et entrons dans le vif de notre ordre du jour...

[Applaudissements]

Le Président annonce le dépôt d'une motion commune par les Verts et l'Alternative de Chêne-Bougeries intitulée : « Pour un moratoire et une Planification communale concernant l'installation de nouvelles antennes 5G sur le territoire de Chêne-Bougeries ». Elle sera traitée au point 6 de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 et de la séance du 16 mai 2019

1.1 Procès-verbal de la séance du 4 avril 2019

Le Président rappelle que l'approbation du procès-verbal avait été retardée pour demander que la présentation du Plan directeur communal faite par UrbaPlan y figure in extenso. Il remercie la procès-verbaliste pour ce travail de synthèse.

Aux folios 6929-6930, Mme Lambert pense qu'il ne faut pas mélanger la confusion du débat avec la question qui est posée, qui est une question de responsabilité. Des informations pas toujours très claires ont été échangées autour de la table. Pour sa part, elle rejoint M. Fassbind et regrette la manière dont les choses ont été amenées, mais pas le principe et la nécessité de sécurisation de ce lieu. Son vote ne reflètera donc pas une approbation générale de la méthode suivie par le magistrat en charge, mais bien la nécessité de sécuriser les lieux pour des questions de responsabilité.

Folio 6938, modification de l'intervention de Mme Lambert comme suit :

Mme Lambert indique que son énervement tient aussi au fait que le sujet est important et que l'esbroufe politique la désole. Elle saisit l'occasion de mentionner une recommandation des directives pour l'élaboration des PDCom de deuxième génération, puisque le Conseil municipal vient de recevoir ce soir – sans avoir eu le temps d'en prendre connaissance – les retours de l'État au sujet du cahier des charges.

- Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 est approuvé, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

1.2 Procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

6987, 5ème paragraphe, ligne 8 Mme Heiniger « le carrefour (et non pas « les ») est... la dangerosité de ce carrefour qui est indépendante de la question du respect du code de la route »

Mme Heiniger trouve en revanche que le carrefour du Vallon et de Malagnou est bien plus dangereux. Il y a déjà eu deux morts sur le territoire communal et aucunes mesures significatives n'ont été prises pour pallier cette dangerosité. Il faudrait donc mettre plus d'énergie en vue de remédier à la dangerosité de ce carrefour qui est indépendante de la question du respect du code de la route.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

Le Président résume le courriel, daté 10 juin 2019, d'une habitante de la commune, Mme Manon Widmer, concernant l'installation d'une antenne 5G, lequel figure en annexe au présent procès-verbal.

Le Président donne ensuite lecture de son accusé de réception, daté 12 juin 2019 :

« Chère Madame,

J'accuse réception de votre courriel, qui constitue un message en tant que tel et qui sera porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance du 20 juin 2019.

Cela étant, les dispositions que peut prendre la commune au sujet du dossier épineux de la 5G sont très restreintes dans la mesure où les installations complémentaires à des antennes existantes ne sont pas soumises à une autorisation communale préalable. Comme vous le savez également, les mesures de moratoire prises par plusieurs pouvoirs publics ont été décrétées illégales par la Confédération.

Il est également important de rappeler que le Conseil municipal, organe délibératif communal, n'est pas dans la situation comparable à un Grand Conseil cantonal, et n'a donc aucun pouvoir pour interférer de manière comminatoire dans le débat que vous soulevez.

Toutefois, le Conseil municipal, sensible à ces questions, demeure à l'écoute de la situation au Plan cantonal, et ne manquera pas d'analyser cette question dans la mesure des moyens que la loi lui confère.

Je vous prie de croire, chère Madame, à l'expression de nos compliments distingués. »

Le Président annonce que le traditionnel repas de fin d'année du Conseil municipal aura lieu le 17 décembre 2019 à 20h00 à l'Espace Nouveau Vallon.

Il annonce également que le voyage annuel du Conseil municipal aura lieu le vendredi 15 et le samedi 16 mai 2020.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Borda d'Água a trois communications. La première, la commission Culture s'est réunie le 11 juin, séance au cours de laquelle elle a reçu l'association Antigél pour un éventuel projet sur la commune dans le cadre de la prochaine édition de leur festival. Sachant que l'association a été confrontée à certaines questions relatives à ses comptes et à son organisation, il a été répondu en commission de s'adresser à la commune de Bernex ou à l'ACG pour des précisions. La deuxième communication concerne le journal Le Chênois qui a tenu son Assemblée Générale le 17 juin 2019. Lors de cette dernière, le budget 2020 a été présenté. Au vu de la réduction de la publicité, l'association a formulé une proposition d'augmentation de la subvention par commune, celle-ci étant inchangée depuis 8 ans.

Troisième communication, le 19 juin a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association 3 Chêne Culture. Il a été discuté, à cette occasion, de l'avenir de l'association et de la refonte des statuts. Les comptes 2019 ont été refusés, au motif notamment, que la commune de Chêne-Bougeries n'a pas versé une subvention d'un montant identique à celui versé par les deux autres communes, soit de CHF 80'000.-. Néanmoins, décharge a été donnée au comité en le saluant pour le travail accompli et le rapport des vérificateurs de comptes a été approuvé.

M. Gross signale que suite à l'Assemblée Générale du journal Le Chênois, la lettre de demande de subvention ainsi que ses annexes relatives au projet de budget 2020 ont été postées ce jour.

M. Favarger souhaite dire quelques mots à propos de la dernière séance du Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin. Un représentant de Thônex, membre de l'UDC, s'est plaint de l'absence d'alternance de son parti au bureau. Pour rappel, les membres du bureau sont nommés selon une clé de répartition complexe gauche/droite, car il

faut essayer d'avoir une alternance à la fois des trois communes et des groupes politiques. Le mode de répartition des membres du Bureau reste donc inchangé.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Locher, Maire.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Suite à la séance de coordination annuelle avec le Service de Planification de l'eau, qui a eu lieu le 21 mai, un appel d'offres sera prochainement lancé auprès de bureaux d'ingénieurs en vue d'initier une étude visant à la mise en conformité des équipements collectifs privés d'assainissement des eaux du chemin des Tornalettes.

En effet, dans le cadre de l'autorisation de construire DD 109'305, concernant un habitat groupé, une partie des eaux pluviales des futures constructions s'évacuerait, en l'absence de tels travaux, dans un collecteur unitaire situé sur ledit chemin et dont la capacité hydraulique est, au demeurant, inconnue.

Suite aux travaux d'assainissement des eaux en cours au chemin de Grange-Falquet, le dossier relatif à la mise en système séparatif du chemin des Voirons, lequel avait fait l'objet de séances d'informations avec les propriétaires concernés en 2008 déjà, sera relancé.

Par ailleurs, des offres seront également sollicitées auprès de bureaux d'ingénieurs en vue de travaux d'assainissement de l'équipement collectif privé situé au chemin Paul-Seippel, en synergie avec les travaux d'assainissement en cours au chemin de la Paumière.

Dans la mesure où le système séparatif mis en place par la ville de Genève sur la route de Chêne et aux abords de la gare CEVA des Eaux-Vives sera prochainement opérationnel, des offres seront également sollicitées auprès de bureaux d'ingénieurs, en vue d'un mandat d'études pour la séparation des eaux des équipements publics du tronçon de la route de Chêne situé sur le territoire communal.

De plus, il s'avère que certaines adaptations de la station de pompage de la Gradelle sont nécessaires. Ainsi, des travaux seront engagés avec les SIG, le coût de ces derniers ayant, au demeurant, fait l'objet d'une confirmation de prise en charge à 100% par le FIA.

Concernant l'entretien de nos routes, et après ouverture des soumissions rentrées dans le cadre d'un appel d'offres y afférent, les travaux seront confiés à l'entreprise Colas.

Par ailleurs, des travaux de réfection seront conduits cette année encore, sur le tronçon du chemin Naville, situé entre le chemin des Bougeries et la route de Malagnou.

Concernant d'autres projets à venir, les membres de la commission des Bâtiments et Travaux ont préavisé favorablement, par 7 voix pour et 1 abstention, lors de leur dernière séance de lundi passé, un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 129'000.- TTC, destiné à des travaux de rafraîchissement du salon Sismondi.

Ils ont également préavisé favorablement, par 8 voix pour, soit à l'unanimité, lors de cette même séance, un crédit d'étude et financement, d'un montant de CHF 3'050'000.- TTC, destiné à permettre une étude de faisabilité, l'organisation d'un appel d'offres AIMP, ainsi que la dépose d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 2254

et 18 du cadastre communal, en vue d'une extension de l'école primaire du Belvédère, sous forme d'un demi-groupe scolaire.

Ces deux objets figureront donc à l'ordre du jour de la séance de la commission des Finances prévue à la rentrée.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Les responsables de nos services communaux et nos chargés de divers domaines d'activité, élaboreront d'ici la fin du mois, une version 0 du projet de budget communal 2020. Notre Conseil a, au demeurant, d'ores et déjà retenu la date du 28 août pour sa désormais traditionnelle séance « au Vert », destinée à procéder aux divers arbitrages budgétaires qui s'imposent et finaliser un projet qui vous sera formellement présenté lors de la séance ordinaire de votre Conseil prévue le 26 septembre 2019.

Ainsi et comme à l'accoutumée, je vous rappelle mon entière disponibilité au cours de l'été, afin que nous puissions échanger de vive voix ou par courriel concernant les souhaits des divers groupes concernant notre prochain budget.

Revenant sur la remarque de M. Favarger concernant le Centre sportif Sous-Moulin, des explications ont été données concernant la représentativité au sein du Bureau lors de la séance du Conseil et elle avait été admise par le délégué de l'UDC à ce moment-là.

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Résiliation du contrat Vélospot par Intermobility

Par courrier recommandé du 23 mai, la société Intermobility SA nous a fait part de sa décision de cesser l'exploitation des vélos en libre-service sur les territoires des communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Intermobility arrêtera, en effet, l'exploitation des flottes de vélos mécaniques en libre-service sur l'ensemble du territoire suisse. Leur offre de mobilité douce se limitera à la location de vélos à assistance électrique, pour la soixantaine de communes, d'entreprises et de particuliers sous contrat Vélospot, qui participent financièrement à l'exploitation de ce service. Si nous avions souhaité favoriser cette implémentation, c'était en raison de sa gratuité. L'utilisation des vélos en libre-service, sur notre territoire communal, est restée limitée, comme l'ont démontré les bilans que nous vous avons fournis. Les abonnements vendus ont été au nombre de 19 en 2016, 6 en 2017, 3 en 2018 et aucun à ce jour, en 2019. Au niveau des interviews réalisées auprès des utilisateurs, les problématiques soulignées ont été les suivantes : manque de connexion avec la Ville de Genève, manque de légèreté des vélos et absence précisément de Vélos à assistance électrique. Il conviendra donc d'attendre qu'un système soit mis-en-place par la Ville de Genève ou par le Canton pour pouvoir développer également une offre sur notre commune.

Nous ne regrettons pas, néanmoins, d'avoir tenté l'expérience, sans aucun coût pour les finances communales, puisque cela a permis, depuis 2016, à des jeunes en réinsertion, de s'occuper de l'équilibrage des stations et petites réparations, tout en étant directement rétribués par le fournisseur.

Festival Des Chénés

Notre désormais traditionnelle fête de la rentrée scolaire, le Festival Des Chénés, aura lieu du 19 au 23 août, tous les après-midi de 14h à 18h00. Des monitrices et moniteurs encadreront les enfants. Le jeudi soir auront lieu des concerts, avec des jeunes de notre région et le

vendredi soir, une verrée sera offerte à la population, suivie par un vélo cinéma, une animation qui nous est offerte par les SIG. La BCGE, COFCO, Cuivretout, Protectas, financent également diverses activités.

Je remercie d'ailleurs mes services d'avoir obtenu ces subventions. Entre 260 et 300 enfants sont inscrits chaque après-midi, démontrant, nouvellement, que cette prestation répond à un besoin, tant pour les parents, que pour les enfants. Il y a eu une très importante augmentation du nombre d'inscriptions d'enfants de la commune.

Marché de Chêne-Bougeries

Nous sommes pour l'heure très satisfaits du succès que remporte le Marché du chemin de la Colombe. A Aigues-Vertes pour les Plantons et légumes et à Max Poulets, se sont ajoutés des ventes de fruits, de la cuisine orientale, parfois des fleurs, des gaufres au chocolat, ainsi qu'un Side-Car café, présent dès le matin. Nous avons des retours très positifs, tant de la part des fournisseurs, que des habitants et parents d'élèves.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

Notre Conseil a adopté, lors de sa séance du 22 mai, son règlement relatif aux tarifs de prix de pension des structures d'accueil de la Petite enfance subventionnées, ainsi que son règlement relatif à la gestion centralisée de ce même domaine de la Petite enfance.

Ces deux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} courant.

Les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse ont été informés, lors de leur dernière séance du 5 courant, laquelle a eu lieu au jardin d'enfants « Le Petit Manège », de la teneur de la rencontre survenue le 22 mai, avec des représentant-e-s des Ateliers scientifiques.

À cet égard, sachez encore que 4 classes de nos écoles primaires ont participé, le 6 juin, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, à la mise en commun, sous forme d'un défi, de leurs recherches relatives au thème des particules fines.

J'ai eu le plaisir de participer à cet événement, de même que M. Jacques Stroun, en qualité de Président de votre commission Petite enfance et Jeunesse.

En lien avec le crédit budgétaire supplémentaire, d'un montant de CHF19'000.- TTC, figurant, ce soir, à l'ordre du jour, je vous signale que le taux d'occupation du jardin d'enfants « Le Petit Manège » s'élève à 100% pour le matin et 98,43% pour l'après-midi.

Par ailleurs, 114 enfants sont inscrits sur liste d'attente auprès de notre BuPE, étant précisé que les parents d'un seul d'entre eux ont exprimé comme 1^{er} choix une place d'accueil en jardins d'enfants.

MOBILITES

Suite à une séance de coordination, qui a eu lieu le 20 mai, en présence de représentant-e-s des sociétés 1875 Finances SA, Edifea SA, ainsi que de l'OCT, le Plan de circulation établi dans le cadre du chantier relatif au projet anciennement appelé « les Jardins de la Colombe SA » et aujourd'hui nommé « Les Arases », a été validé sous réserve de la signature d'une convention liant les sociétés citées aux copropriétaires de la partie privative du chemin de la Colombe.

Ainsi, un *flyer* d'information vient d'être distribué aux riverains par les porteurs du projet.

CULTURE

Les événements à venir

Le vendredi 28 juin marquera la fin de l'année scolaire 2018/2019 et ce sera donc l'occasion de fêter les **Promotions**. Comme chaque année, l'après-midi sera dédié aux élèves de nos classes primaires et, dès 18h00, la place Colonel-Audéoud vous accueillera avec ses manèges et divers stands. Nous vous avons donné rendez-vous à cette heure-là devant la salle communale pour la cérémonie officielle qui débutera à 18h15 précises, en présence des élèves de 7 et 8P. N'oubliez pas vos cocardes ! À l'issue de cette cérémonie, le traditionnel cortège, placé sous le thème du « Développement durable », traversera nos beaux parcs, pour nous emmener ensuite jusqu'à la place de fêtes. Vous êtes, par la suite, conviés à participer à un cocktail dînatoire avec les membres du corps enseignant, à l'Espace Nouveau Vallon.

En juillet, les désormais traditionnels **Concerts au Parc**, reprendront avec une série de 4 concerts, **du mardi 3 au samedi 6 juillet, à 19h**. C'est l'Orchestre de Lancy-Genève, sous la direction de Roberto Sawicki, qui ouvrira la semaine avec un concert intitulé « Un parfum d'Andalousie sur des airs de tango », puis les cuivres seront à l'honneur, le jeudi, avec le célèbre Geneva Brass Quintet avec « Opéra, danses et autres délices ». Un duo « Tel père, tel fils », par Jad et Julian Azkoul, nous entraînera au son de la guitare et du violon, le vendredi, et pour clore cette belle semaine, United Strings of Europe donnera, samedi, un concert intitulé « D'Oslo à Buenos Aires ». Vous pourrez vous restaurer tous les soirs auprès de la petite buvette tenue par les TSHM installée dans le parc pour l'occasion.

Place à la **fête nationale jeudi 1^{er} août 2019** ! Dès 18h00, apéritif offert à la population, châteaux gonflables et présentation de l'Amicale genevoise des Bouviers Suisses et du Saint-Bernard, au parc Sismondi, sous les airs de La Lyre de Chêne-Bougeries. Nous vous retrouverons ensuite, à 19h00, au parc Stagni pour le repas en musique... Puis, la cérémonie officielle, dont l'invité sera M. Alain Geiger, entraîneur du Servette FC et ancien joueur de l'équipe nationale suisse, débutera à 21h00. Le cortège qui nous amènera vers la place Colonel-Audéoud, pour assister au spectacle pyromélodique, suivi du feu de joie, se formera à 21h30. Et pour terminer la soirée, un grand bal animé par l'orchestre live Juxebox Heroes aura lieu dans le parc Stagni.

Pour la rentrée, place aux « **Russofolies de Nadejda** ». Ce spectacle, qui aura lieu le 19 septembre, à 20h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, vous permettra de découvrir une Russie de passion par Nadejda Utkina, accompagnée à la guitare par Micha Khazizoff, au violon par Christine Regard et pour la danse par Lyudmyla Dutruel. Un événement à ne pas manquer, **le jeudi 19 septembre, à 20h00**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

L'ensemble Vórtice présentera une création originale de musique et danse, **le jeudi 26 septembre, à 20h00**, à la salle communale. Ce concert poétique intitulé « **Génération 27** » est proposé par Maria Angeles Cuevas, Francisco Jose Fernandez et Gergely Rózsa. Il sera accompagné des danseurs Antonio Perujo et József Trefeli. L'habillage scénique par des images projetées et réalisées tout particulièrement pour ce spectacle par Kiko Alcazar, spécialiste en art digital, ne feront qu'intensifier cette magnifique prestation.

La résidence d'Opéra-Théâtre Junior à Chêne-Bougeries a pris fin en avril dernier, après 3 ans. À cet égard, je vous signale que le montant total de la subvention octroyée durant cette

période s'est élevée à CHF 109'750.-, dont CHF 75'000.- de subventions monétaires et CHF 34'750 de subventions en nature. Une représentation scolaire a été offerte, chaque année, aux élèves de notre commune. Toutes les recettes des spectacles ont été intégralement reversées à l'association.

Concernant Antiguel, que M. Borda d'Água vient d'évoquer, je me suis renseignée hier soir auprès de l'ACG. Il m'a été répondu que la subvention de CHF 400'000.- que l'ACG leur verse ne concerne pas les spectacles donnés dans les communes. Il faut donc passer directement par eux concernant l'organisation et le financement de ce type de manifestations.

AFFAIRES SOCIALES

Durant le mois écoulé, notre Conseil a préavisé favorablement 8 dossiers de demandes de naturalisation concernant au total 12 personnes.

Comme les années précédentes, un courrier relatif au dispositif « canicule » a été adressé récemment aux aîné-e-s de la commune, accompagné d'un *flyer* d'information. Par ailleurs, un courrier d'invitation sera envoyé à nos seniors à la fin du mois leur annonçant les sorties des aîné-e-s qui auront lieu le mardi 10 et le jeudi 26 septembre.

Je recevrai également les représentant-e-s des groupes politiques qui souhaitent présenter leurs souhaits concernant le budget communal, pour ce qui a trait à mes dicastères. Je serai absente une partie du mois à venir mais je les recevrai volontiers jusqu'au 5 juillet.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

FEU ET PC

Le Conseil administratif a reçu, le 22 mai, le cadre de notre Compagnie des Sauveteurs auxiliaires pour un échange de vues et afin de discuter d'ores et déjà du projet de budget 2020 de la Compagnie et de quelques demandes de cette dernière.

Par ailleurs, un exercice d'ampleur sera organisé par les CFF et le Canton, le 13 septembre 2019, afin de tester le fonctionnement de la chaîne de secours, au droit de la frontière, sous le Foron, le long de la voie de chemin de fer, connue aujourd'hui comme le CEVA et, dans le futur, comme le Léman Express. Le scénario de cet exercice sera un accident qui se produit à peu près sur la frontière. La question se pose de savoir quels sont les services qui doivent intervenir. Pour déterminer le lieu central de l'accident et donc de quel côté de la frontière celui-ci s'est produit, un compteur d'essieux sera posé dans le tunnel. Il ne s'agira pas d'un exercice mineur, puisque ce dernier mobilisera 1'000 figurants et 600 véhicules d'intervention, y compris plusieurs hélicoptères. Cette zone sera donc quelque peu perturbée de 9h30 à 18h30 le 13 septembre 2019.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Comme vous le savez, une séance des commissions Réunies aura lieu le 26 courant, à 18h30 concernant entre autres, la problématique des croisements sur la Voie verte, ceci en présence de MM. Gérard Widmer et Antoine Da Trindade, respectivement Directeur régional Arve-Lac à l'OCT et Directeur du projet CEVA. Ils seront accompagnés de M. Claude-Alain Badoux, manager senior du réseau CFF, infrastructures réseau global, Planification et pilotage IAT

GPS RWSK1, basé à Lausanne. Si je fournis ces précisions, c'est parce que le Bureau s'inquiétait du fait que la commune ne disposait pas d'une personne de contact aux CFF.

Une présentation de la campagne d'information mise sur pied par les services cantonaux concernés, concernant les bonnes pratiques entre usagers sur la Voie verte, sera effectuée à cette occasion. Ce sera surtout l'occasion d'échanges directs avec les personnes qui ont un pouvoir de décision et une compétence pour non seulement vous entendre, mais également agir.

Je vous informe, par ailleurs, concernant la Voie verte, qu'un courrier a été adressé à la fin du mois passé déjà, à M. Gérard Widmer afin de lui indiquer que le Conseil administratif était favorable à un changement des panneaux de circulation avec la référence OSR 2.63.-1, au profit de panneaux 2.61 avec plaques complémentaires portant l'inscription « cycles autorisés ».

De plus, un nouveau chiffrage du coût des travaux à envisager aux croisements entre certains axes routiers et la Voie verte nous avait été transmis, le 28 mai, étant encore précisé, qu'a priori, ce dernier pourra être intégré, le moment venu, dans le crédit d'investissement et financement voté par votre Conseil en vue d'aménagements sur cet axe de mobilité douce. Je vous remercie rétrospectivement pour avoir augmenté, un tant soit peu, ce montant à mon corps défendant.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES

Le Conseil administratif a décidé, dans sa majorité, de ne pas formuler d'observations dans le cadre de la consultation, qui était ouverte jusqu'au 31 mai, concernant la révision périodique du Plan directeur des Gravières.

Dans sa majorité toujours, notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 5 courant, de former opposition au projet de Plan de site, modifié en procédure d'opposition, N° 30'111-511 « les Arpillères ».

Concernant l'état d'avancement du projet de Plan Directeur communal (PDCom), une version remaniée du cahier des charges, intégrant les remarques de l'Office de l'urbanisme (OU) et du Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), formulées en février 2019 et reçues en mars 2019, dans le cadre de la consultation technique, a été transmise au Département la semaine passée. Vous en avez reçu une copie avant-hier.

Sachez encore que notre Conseil participera *in corpore* à une rencontre prévue mardi prochain avec M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT), suite au référendum communal de mars 2018, concernant les parcelles dites Rigaud-Montagne, ceci en présence de l'ancien propriétaire de l'entier de la parcelle et actuel propriétaire d'une partie de cette dernière, M. Grosjean, des autres propriétaires de ladite parcelle, à savoir la société Westpark SA, ainsi que de représentants du comité référendaire.

Dans le même secteur, je vous informe d'une triste nouvelle relayée par plusieurs conseillers municipaux et également par l'association Rigaud-Montagne. Ce matin, aux aurores, un grand cèdre a été abattu au chemin De-La-Montagne. Nous n'avons pas obtenu d'explications concernant le *timing* de cet abattage. Les récentes intempéries ont peut-être précipité les choses, l'autorisation étant déjà en force. Il semblerait, en effet, que ce cèdre était prévu à l'abattage depuis le mois d'octobre 2018. Il nous a été confirmé par la DGNP que ce dernier

aurait été dangereux, ce qui ne ressort pas des photos du tronc qui ont circulé, ni de l'expertise des bûcherons, selon lesquels l'arbre était apparemment sain.

L'abattage de ce cèdre est une perte pour toute la commune. Ce grand sujet avait, notamment, été sauvé suite à une pétition cantonale lancée par les Verts de Chêne-Bougeries en 2011, signée par 660 personnes et transmise sous la référence P-1809 au Grand Conseil, qui demandait une réduction du nombre d'abattages dans le cadre des projets de surélévation et de parking associés. Et voilà qu'on découvre que ce cèdre et un séquoia étaient prévus à l'abattage. Concernant le séquoia, je suis intervenu ce matin-même auprès de l'Office de la Nature et du Paysage. Avec toutes les réserves d'usage, j'ai obtenu l'assurance par courriel que le séquoia serait préservé et que son abattage n'était pas à l'ordre du jour. Nous attendons encore une lettre dans ce sens de la part du chef du service concerné.

Il était prévu d'abattre un de ces arbres hier et l'autre aujourd'hui. Malheureusement, l'un des deux a été sacrifié. Cet événement est particulièrement choquant parce qu'au chemin De-La-Montagne, il ne reste bientôt plus rien de la série d'arbres préexistante dont les frères Gaillard avaient tenu compte en 1964.

Je vous ai gardé la pièce de résistance pour la fin, soit la question du Village de Chêne-Bougeries. Je ne vous ferai pas l'insulte de vous parler trop longtemps du chantier B, puisqu'une délibération à ce sujet nous occupera une partie de la soirée. Toutefois, je sors ici une fiole de médicaments contre la migraine du Village. Cette fiole aujourd'hui à moitié vide, était pleine en début de semaine. Depuis, nous avons eu quelques séances avec le Canton. Concernant le projet de réfection des voies de tram de la rue de Chêne-Bougeries, nous avons appris hier, 19 juin, que les TPG avaient décidé de prolonger le chantier de remplacement des rails de tram sur la commune de Chêne-Bourg, sans en informer cette dernière. Dès lors, le périmètre pour lequel une Info-Mobilité a été diffusée est obsolète, ce à dix jours du début des travaux.

Pour procéder au dégrappage, c'est-à-dire pour enlever les rails de tram et casser la dalle, un convoi exceptionnel en provenance de Zurich aura lieu le 1^{er} juillet, avec une pelle de 100 tonnes, qui est apparemment une des plus grandes du pays et qui viendra casser la dalle, pendant la journée du 2 juillet, sur les 200 mètres de long de la rue de Chêne-Bougeries. Cette dernière est tellement lourde qu'elle ne peut pas passer le pont sur la Seymaz, mais doit venir par la route de Chêne. Ensuite, une deuxième pelle d'environ 40 tonnes viendra ramasser les débris. La caténaire aura été démontée la veille, parce que la plus grande de ces pelles est suffisamment haute pour la toucher. Le chantier sera dantesque.

Toutes les craintes que nous pouvions avoir il y a quelques mois concernant les atteintes aux bâtiments adjacents étaient presque sous-dimensionnées, aux dires, aujourd'hui, d'ingénieurs civils. Faire des relevés de géomètres concernant l'intégrité des bâtiments existants ne résultait donc pas d'un caprice. La position du SIS, qui a été prévenu, puisqu'il doit pouvoir intervenir, le cas échéant, est la suivante : ceux qui prennent les risques en assumant toute la responsabilité. Cela veut dire que si quelqu'un a un malaise pendant ce dernier, peut-être indépendamment mais peut-être aussi à cause de ce chantier, la situation sera indescriptible du point de vue des secours. Je vous passe les autres détails logistiques de cette opération, mais cette journée sera infernale. Je ne peins pas le diable sur la muraille en disant que ces deux mois seront difficiles et que la journée du 2 juillet sera particulièrement spectaculaire.

Malheureusement, j'avais une réservation de train pour Berlin le 1^{er}, mais je ne partirai pas ce jour-là, parce que nous ne pouvons pas laisser nos habitants livrés à eux-mêmes. Ainsi, j'ai proposé cet après-midi, dans le cadre d'une séance de travail avec M. Casoni, d'ouvrir un

bâtiment communal, peut-être une école ou le local des sauveteurs, comme base de repli pour les habitants des N^{os} 1 à 35 de la rue de Chêne-Bougeries, afin de leur permettre, à eux ainsi qu'à leurs animaux domestiques, de trouver un peu de tranquillité et de sérénité pendant cette journée qui sera particulièrement difficile. Il ne sera pas possible d'ouvrir ce bâtiment communal pendant deux mois, mais il faut en tout cas faire quelque chose pendant cette journée particulière, avoir une présence de samaritains, proposer à boire et à manger et offrir un peu de réconfort. Il faut aussi mettre sur pied une cellule de crise au cas où un ébrèchement sur un des bâtiments voisins ou un effondrement aurait lieu, sachant que cela risque de se produire des deux côtés de la rue, puisque les ondes vibratoires ne toucheront pas seulement le secteur nord du Village.

Nous avons appris tout cela hier. La complexité du projet est telle que des décisions de dernière minute sont prises encore maintenant. Par exemple, concernant les raccordements à l'eau sur la partie sud du Village, il a été décidé de profiter pragmatiquement de l'ouverture de la route pour refaire les introductions d'eau : pagaille pour pagaille, autant que ce soit fait une fois pour toutes et qu'il ne soit pas nécessaire de rouvrir la rue de Chêne-Bougeries dans quelques mois. Ces décisions sont prises pratiquement au dernier moment, et seuls les bureaux d'ingénieurs savent à peu près ce qu'il se passe sur ce chantier ; même les services de l'État ne sont pas au courant. Une séance dantesque a eu lieu hier à la Direction générale de la mobilité avec notre urbaniste communal. La commune de Chêne-Bourg n'y était pas conviée et sera donc informée officiellement de tout ceci à partir de demain par les services de l'État.

Vous allez entendre de nombreuses doléances. Sachez que nous anticipons ce que nous pouvons sur la base des informations que nous obtenons et que nous essayerons de faire au mieux pour que cela se passe le moins mal possible pour les habitants et les commerçants du secteur. Au sujet des commerçants, nous avons reçu, il y a quelques mois, une lettre de doléances d'un certain nombre d'entre eux. J'avais pris contact avec les services cantonaux du Génie Civil pour leur proposer « les bons offices » de la commune – je vous en ai parlé sauf erreur lors de la dernière séance du Conseil municipal. Ainsi, une séance aura lieu lundi prochain en présence des services cantonaux qui s'occupent de ce chantier et de leur mandataire en matière de circulation, à savoir le bureau Citec. J'y participerai également, ainsi que mon collègue de Chêne-Bourg, M. Debarge, pour être à l'écoute des commerçants. Je rappelle que nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, les prétentions éventuelles en matière d'indemnités pour pertes de revenus ne peuvent pas être adressées à la commune.

En conclusion, cela sera un peu « du sang, de la sueur et des larmes ». Nous devons faire au mieux, mais vous entendrez malgré tout des récriminations. Ensuite, nous aurons probablement la paix pendant cinquante ans. Mais cette paix aura été gagnée assez chèrement.

Le Président demande jusqu'où aura lieu l'extension de chantier à Chêne-Bourg.

M. Karr répond qu'elle aura lieu jusqu'à l'arrêt TPG « Place Favre ».

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 19'000.- TTC, en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil du jardin d'enfants « Le Petit Manège » pour la rentrée 2019-2020

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

Comme Mme Garcia Bedetti l'a expliqué lors d'une séance de la commission Petite enfance et Jeunesse, il a été possible d'augmenter la capacité d'accueil du « Petit Manège » pour la rentrée 2019-2020, ce dont elle se félicite. Quand le jardin d'enfants a rouvert ses portes dans les locaux réaménagés, la commune a voulu laisser l'association retrouver ses marques et ne pas la charger avec un trop grand nombre d'enfants. Maintenant que tout fonctionne pour le mieux, l'espace sera légèrement réaménagé et l'équipe renforcée pour pouvoir accueillir plus d'enfants, d'où cette demande de crédit qui sera, Mme Garcia Bedetti l'espère, acceptée par le Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que, lors de sa séance du 6 juin 2019, la commission des Finances a étudié le budget complémentaire proposé et l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019 : VOTE D'UN CRÉDIT
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE (CHF 19'000.- TTC) EN LIEN AVEC
L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU JARDIN D'ENFANTS
« LE PETIT MANÈGE » POUR LA RENTRÉE 2019-2020

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 6 juin 2019,

conformément à l'article 30, al. 1 let. d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 19'000.-, en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil du jardin d'enfants « Le Petit Manège » pour la rentrée 2019-2020 ;
- de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019, sur le compte N° 5451.5100.36360.01 ;
- de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées au revenu.

5.2 Dépose d'une demande d'autorisation de construire sur les parcelles situées aux Nos 5 à 15 de la rue de Chêne-Bougeries, 6 à 10 du chemin du Pont-de-Ville et 2 du chemin De-La-Montagne : vote du crédit d'étude et financement (CHF 2'100'000.- TTC)

En préambule, le Président prie les conseillers municipaux de corriger une coquille dans le projet de délibération qu'ils ont reçu : il s'agit bien d'un montant de CHF 2'100'000.- et non pas de CHF 21'000'000.-. Puis il passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr espère n'avoir pas rangé trop rapidement son bocal d'aspirine. La commission Territoire a eu l'occasion d'étudier cet objet en présence des mandataires fraîchement lauréats du concours SIA 142. Le but du crédit consiste à mener le dossier jusqu'aux autorisations de construire en force, avec 80% des soumissions rentrées. Les premiers mandataires sont issus du concours. Un appel d'offres AIMP devra être réalisé pour l'exécution. Le résultat du concours, et notamment le projet lauréat, a été exposé pendant près d'une dizaine de jours à l'Espace Nouveau Vallon et plusieurs personnes sont venues consulter les panneaux installés au 8bis route du Vallon ainsi que dans le parc Sismondi. Cette exposition et cette opération de communication ont été plutôt favorablement reçues, puisque les communiens ont maintenant envie que le projet avance. Dès cet été, l'administration communale pourra travailler dans ce sens avec les mandataires lausannois que la commission Territoire a rencontrés.

Le Président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher rappelle, qu'à la demande de la commune, le Canton avait initié et réalisé le Plan de site, que le Conseil municipal a validé. Il s'agissait là d'une décision hautement politique puisque le fait d'avoir figé l'aspect du Village a conduit le Conseil municipal à voter un certain nombre de crédits au cours des derniers mois. M. Locher ne peut donc qu'inviter le Conseil municipal, suite à ses divers votes précédents, à voter ce crédit d'investissement.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern signale que, lors de sa dernière séance, la commission Territoire a eu le plaisir d'accueillir le bureau d'architectes Personeni Raffaele, qui a présenté les détails du projet et a répondu aux diverses questions des commissaires, notamment concernant les accès. La séance a été fort intéressante. Finalement, la proposition de crédit a été votée à l'unanimité des membres de la commission.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que des commissaires qui siègent aussi à la commission Territoire ont fait part aux membres de la commission des Finances de la teneur de la séance que M. Le Guern vient d'évoquer. La commission des Finances a suivi le préavis de la commission Territoire en votant le crédit à l'unanimité également.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Déruaz-Lombard votera le crédit d'investissement. Elle souhaite toutefois connaître les intentions du Conseil administratif quant à l'attribution des locaux au rez-de-chaussée, étant entendu qu'il sera difficile de les rentabiliser. Elle rappelle la motion votée par le Conseil municipal le 10 mars 2016 qui demandait au Conseil administratif d'étudier les possibilités d'y installer des locaux communautaires ou d'obtenir des dérogations, par

exemple, pour des locaux dévolus à l'administration communale. Elle invite vivement le Conseil administratif à se demander s'il ne serait pas opportun que ce soit la commune qui occupe ces locaux plutôt que de les louer à bas prix, sachant que les besoins au niveau culturel ou associatif sont énormes et que les besoins administratifs sont également importants. Mme Déruaz-Lombard engage donc le Conseil administratif à continuer à étudier ces possibilités, afin d'éviter d'entendre dire, une fois les locaux réalisés, que ces possibilités n'existent plus parce qu'on n'y a pas pensé à temps.

Mme Lambert remercie Mme Déruaz-Lombard de son intervention qui va dans le sens de la motion que M. Borda d'Água et elle-même avaient présentée au nom du PLR. Elle tient à souligner que les architectes, qui ont été reçus par la commission Territoire, sont ouverts à entendre ces vœux et à aménager leur projet en tenant compte des desideratas de la commune. La situation est donc entièrement favorable pour aller dans le sens de la motion. Mme Lambert espère que les démarches auprès des autorités cantonales seront faites pour s'assurer qu'il n'y aura pas de problème d'affectation des locaux et que le rapport entre les logements et les besoins que Mme Déruaz-Lombard vient d'évoquer sera bon.

M. Karr précise que la motion de 2016 n'a pas été oubliée. Bien au contraire, il en a été fait état lors de la séance du jury. Cela étant, il ne pense pas qu'on puisse condamner d'ores et déjà toutes les affectations des locaux au rez-de-chaussée à une étatisation, en apposant partout le logo de Chêne-Bougeries, et se dire d'emblée qu'aucun commerçant ne voudra venir s'y installer. La situation est plus nuancée que cela. Il faut laisser un peu de place aux commerces, aux initiatives privées, aux entreprises qui pourraient avoir envie de s'installer à cet endroit. Il faut veiller à avoir un bon mélange d'activités. Il ne s'agit pas de dire d'emblée qu'il vaut mieux collectiviser ces surfaces plutôt que de les brader, perdu pour perdu. M. Karr ne voit pas aujourd'hui pourquoi ces dernières seraient bradées, puisque cet emplacement sera bien plus attractif. Il ne faut pas voir le Village tel qu'on le connaît aujourd'hui, c'est-à-dire en ruines – M. Karr pense qu'on peut le dire –, mais comme un endroit qui a du potentiel et qui sera requalifié. Des affectations d'ordre public constituent bien sûr une des possibilités, mais des affectations d'ordre privé le sont aussi. Comme M. Karr l'a dit lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'étude fine concernant les affectations reste à mener. Rien n'est figé aujourd'hui et la motion est effectivement d'une actualité criante.

La question de M. Fassbind n'est pas directement liée à la proposition de crédit, mais elle est voisine – c'est le cas de le dire. En effet, ce projet est donc la continuation du projet du Village, lequel s'articule autour d'une fameuse cour intérieure. Il y a quelque temps déjà, M. Fassbind avait posé des questions sur les servitudes, droits d'usage, etc. relatifs à cette dernière, qui est un des piliers du projet. Il souhaite savoir si ce sujet a avancé.

M. Karr peut donner une réponse en demi-teinte. Le partenaire qui a aujourd'hui la maîtrise foncière de la cour a connu quelques péripéties qui limitent sa marge de manœuvre vis-à-vis de la FINMA. Par conséquent, le processus d'échange de parcelles est pour le moment ralenti. Mais il est toujours à l'ordre du jour. Les intentions sont bien connues de part et d'autre, mais les représentants du propriétaire des lieux n'ont plus la même latitude pour mettre en œuvre les décisions de principe qui ont été prises. M. Karr rappelle que le 17-19 rue de Chêne-Bougeries est valorisé dans le cadre d'un fonds d'investissement immobilier, lequel est régulé par la FINMA. Il ne peut pas en dire plus dans le cadre d'une séance publique – à vrai dire, il n'en sait pas beaucoup plus. Mais la situation évolue. Les principes sont fixés. Toutefois, les décisions ne peuvent pas être prises par les mêmes personnes que celles qui ont initialement lancé le processus.

Les propos de M. Karr inquiètent M. Fassbind. Si la situation évolue, elle semble néanmoins avancer dans la mauvaise direction, puisqu'il y a moins de liberté qu'auparavant et donc moins de chances que l'échange se réalise. Le projet est-il remis en cause ?

M. Karr répond par la négative. Si le projet était remis en cause, une des parcelles qui doit faire l'objet d'un échange, de mémoire celle située au N° 16 du chemin du Pont-de-Ville, aurait été intégrée dans la liste des objets pour lesquels le présent crédit est sollicité, ce qui n'est pas le cas. Les principes d'échange de parcelles et de remaniement foncier sont fixés. M. Karr ajoute que les choses sont aussi bien avancées avec un autre partenaire, la Codha. Il s'agit d'une opération complexe, comme le montre le projet d'acte notarié qui fait plusieurs dizaines de pages, et sa mise en œuvre a simplement pris un peu de retard. Il n'y a aucune mauvaise volonté de la part d'aucun des deux partenaires. L'affaire est véritablement en cours. S'il y avait un problème, M. Karr le dirait.

La parole n'étant plus demandée, le Président inaugure le principe d'alternance entre Vice-Présidente et Président pour la lecture des délibérations. Il passe donc la parole à Mme Armand, Vice-Présidente, laquelle donne lecture de la délibération. Puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉPOSE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LES
PARCELLES SITUÉES AUX N^{OS} 5 À 15 DE LA RUE DE CHÊNE-BOUGERIES,
6 À 10 DU CHEMIN DU PONT-DE-VILLE ET 2 DU CHEMIN DE-LA-MONTAGNE :
VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT
(CHF 2'100'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration de communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission du Territoire, lors de leur séance du 3 juin 2019,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 6 juin 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation d'une étude visant à permettre la dépose d'une demande d'autorisation de construire sur les parcelles situées aux N^{OS} 5 à 15 de la rue de Chêne-Bougeries, 6 à 10 du chemin du Pont-de-Ville et 2 du chemin De-La-Montagne, un crédit d'engagement de CHF 2'100'000.- TTC ;
- De comptabiliser la dépense indiquée directement à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier ;
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale ;

- D'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous rubrique « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » de 2020 à 2049 ;
- De prendre, en cas de non réalisation du projet, une nouvelle délibération afin de fixer les modalités d'amortissement de ce crédit conformément aux dispositions contenues dans le règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984.

5.3 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés en 2018 et présentant des dépassements : CHF 20'416.85 TTC

Le Président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher relève en préambule que les procédures deviennent de plus en plus complexes. Suite au bouclage des comptes 2018 et au bouclage de plusieurs crédits au 31 décembre 2018, le Conseil municipal est appelé de trois dépassements regroupés en 1 crédit complémentaire, à savoir :

- un dépassement de CHF 4'200.- dans le cadre des travaux de rafraîchissement des surfaces d'accueil de la mairie,
- un dépassement de CHF 3'800.- concernant le crédit d'étude pour l'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries,
- un dépassement de CHF 12'000.- concernant le projet de réaménagement du « quadrilatère » de la mairie.

Le total de ces dépassements s'élève à CHF 20'416.85 TTC que M. Locher invite le Conseil municipal à voter afin de pouvoir régulariser la situation dans le cadre d'une délibération en bonne et due forme.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind mentionne que, sans surprise, la commission des Finances a préavisé à l'unanimité ce crédit, partant du principe qu'il s'agissait plutôt d'une information. Au vu de la somme en jeu, ce crédit complémentaire n'a pas fait l'objet de grands débats.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DIVERS CRÉDITS
D'ENGAGEMENT TERMINÉS EN 2018 ET PRÉSENTANT DES DÉPASSEMENTS :
CHF 20'416.85 TTC

Vu la délibération du 19 janvier 2017 ouvrant un crédit de CHF 46'000.- TTC destiné à des travaux de rafraîchissement des surfaces d'accueil de la mairie, laissant apparaître un dépassement de CHF 4'247.15,

vu la délibération du 9 mars 2017 ouvrant un crédit d'étude d'un montant de CHF 37'000.- TTC en vue d'un projet d'agrandissement de l'école primaire de Chêne-Bougeries, sous forme d'un demi-groupe scolaire, laissant apparaître un dépassement de CHF 3'815.75,

vu les délibérations des 10 mars 2016 et 15 juin 2017 ouvrant des crédits d'études de CHF 70'000.- TTC et CHF 16'000.- TTC en vue d'un projet de réaménagement complet du « quadrilatère » de la mairie, laissant apparaître un dépassement de CHF 12'353.95,

conformément à l'article 30, al. 1 let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 20'416.85 TTC,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances, lors de sa séance du 6 juin 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 20'416.85 TTC pour couvrir les dépassements suivants :
- CHF 4'247.15 pour les travaux de rafraîchissement des surfaces d'accueil de la mairie,
- CHF 3'815.75 pour le projet d'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries sous forme d'un demi-groupe scolaire,
- CHF 12'353.95 pour le projet de réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie.
- D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5.4 Renouvellement du réseau d'éclairage public : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'000'000.- TTC)

Le Président signale ici aussi une petite coquille, puisqu'il est indiqué un montant de CHF 1'200'000.-, alors qu'il s'agit bien de CHF 1'000'000.-. Puis il passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher relève encore une autre coquille dans l'exposé des motifs. Si la puissance totale absorbée par l'éclairage public est bien de 80 kW, la consommation s'élève quant à elle à 323'400 kWh et non pas à 323'4000 kWh – mais c'est déjà beaucoup. La problématique de l'éclairage public comporte plusieurs aspects : la sécurité, le confort, les normes routières à respecter et la problématique de la pollution lumineuse. Le projet proposé ce soir permettra de réduire la consommation de 52,4%, en la ramenant de 323'400 kWh à 69'470 kWh – ce qui participe d'un effort considérable. L'objectif consiste à faire bénéficier les infrastructures communales d'une mise à jour en fonction des nouvelles technologies et de préparer également l'avenir. Pour ce qui est des nouvelles technologies, il s'agit d'une part d'éclairages bien moins énergivores, qui éclairent au bon endroit, avec des mesures telles que l'abaissement et la focalisation des points lumineux. Concernant l'avenir, ces nouveaux luminaires seront équipés de façon à pouvoir être ensuite *upgradés* afin de bénéficier d'autres

technologies, comme un contrôle centralisé de l'éclairage, un peu comme on peut le faire avec son smartphone pour l'éclairage de son salon. La présente délibération a donc pour objectif de préparer l'avenir et, surtout, d'assainir le matériel vieillissant de la commune. Fort de cela, M. Locher ne peut qu'inviter le Conseil municipal à préavis favorablement le crédit sollicité de CHF 1'000'000.- TTC.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann signale que la commission des Bâtiments et Travaux a approuvé, à l'unanimité, la demande de crédit. La commission a pu entendre un exposé technique très intéressant sur le fonctionnement de l'éclairage public et les gains énergétiques que permettent ces nouvelles technologies.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que, lors de sa séance du 6 juin 2019, la commission des Finances a été bien éclairée. Il a été précisé que ce ne sont pas les lampes qui sont LED mais la technologie qui l'est. Suite à cette précision, la commission a préavis favorablement la délibération, à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à Mme Armand, Vice-Présidente, pour la lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'000'000.- TTC)

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 13 mai 2019,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 6 juin 2019,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 40, al. 7, lettre h) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- de renouveler le réseau d'éclairage public ;

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'000'000.- TTC destiné à ce renouvellement ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense de CHF 1'000'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'000'000.- TTC, afin de permettre ce renouvellement.

5.5 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, en tant que subvention en faveur de l'association RestoChêne

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti rappelle que l'augmentation de fréquentation des enfants aux restaurants scolaires est avérée. RestoChêne a vraisemblablement sous-évalué ses besoins financiers pour le budget 2019, raison pour laquelle le Conseil administratif demande au Conseil municipal un crédit complémentaire afin que cette association puisse assumer ses tâches et que tous les enfants qui sont inscrits aux restaurants scolaires puissent être accueillis.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que, sans surprise, lors de sa séance du 6 juin 2019, la commission des Finances a préavisé favorablement, le crédit sollicité, ceci à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019 : VOTE D'UN CRÉDIT
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 15'000.- TTC, EN TANT QUE
SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION RESTOCHÊNE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'information faite aux membres de la commission des Finances lors de la séance du
6 juin 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 15'000.- destiné à l'octroi d'une subvention en faveur de l'association RestoChêne ;
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2019 de la commune de Chêne-Bougeries sous le N° 2180.1005.36360.00 « Restaurants scolaires – Subvention RestoChêne » ;
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

5.6 Budget de fonctionnement communal 2019 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 95'000.- TTC, en lien avec l'ouverture de 4 nouvelles classes dans 3 écoles primaires de Chêne-Bougeries, lors de la prochaine rentrée scolaire

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti explique qu'il sera nécessaire d'ouvrir quatre nouvelles classes pour la prochaine rentrée scolaire. La commune est obligée de fournir le mobilier et d'aménager ces salles de classe, raison pour laquelle le Conseil administratif propose le présent crédit au Conseil municipal. Mme Garcia Bedetti ajoute que la commune a essayé d'obtenir des détails sur les dérogations qui auraient été accordées aux enfants dont les parents ne seraient pas domiciliés, étant précisé que ces dernières sont octroyées par le Département de l'instruction publique (DIP) ou par la directrice de l'établissement.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que, lors de sa séance du 6 juin 2019, la commission des Finances a préavisé favorablement, le crédit sollicité, ceci à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nicolas demande si le nombre d'élèves supplémentaires pour la prochaine rentrée est déjà connu.

Mme Garcia Bedetti n'a pas les chiffres exacts sous les yeux, mais indique que quatre classes représentent environ 80 élèves. La commune a reçu les effectifs pour l'ensemble des classes. Dans toutes les écoles, ces derniers demeurent plutôt faibles, à savoir de 17 à 21, voire 22 élèves au maximum par classe. Il existe donc une belle marge de manœuvre pour le futur.

M. Borda d'Água demande si l'ouverture de deux nouvelles classes à l'école de Chêne-Bougeries est due en particulier au nombre d'enfants de 1P et 2P nouvellement domiciliés sur la commune, ce qui amènera les élèves de 3P, 4P, 5P, 6P, 7P et 8P à se retrouver dans la grande école. Le bruit court en effet que la petite école du chemin De-La-Montagne sera dévolue uniquement aux 1P et 2P.

Mme Garcia Bedetti vérifiera ce qu'il en est.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole à Mme Armand, Vice-Présidente, pour la lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2019 : VOTE D'UN CRÉDIT
BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 95'000.- TTC EN LIEN AVEC
L'OUVERTURE DE 4 NOUVELLES CLASSES DANS 3 ÉCOLES PRIMAIRES DE
CHÊNE-BOUGERIES LORS DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Vu l'information faite aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de leur séance du 5 juin 2019,

vu l'information faite aux membres de la commission des Finances lors de leur séance du 6 juin 2019,

conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 95'000.- TTC en lien avec l'ouverture de 4 nouvelles classes dans 3 écoles primaires de Chêne-Bougeries lors de la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- de comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2019 sur les comptes 2170.0100.31100.01, 2170.0300.31100.01 et 2170.0500.31100.01 ;
- de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion des groupes Alternatives pour Chêne-Bougeries et Les Verts : « Pour un moratoire et une Planification communale concernant l'installation de nouvelles antennes 5G sur le territoire de Chêne-Bougeries »

Mme Armand donne lecture de la motion.

Exposé des motifs

a. En 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont annoncé le déploiement de nouvelles antennes sur le territoire suisse. Ces antennes sont destinées notamment à assurer le développement de la technologie dite « 5G », laquelle devrait permettre d'accélérer le transfert de données de très haut débit.

b. Le développement de cette technologie est considéré comme un risque sanitaire par de nombreux scientifiques. Dans un appel datant de fin 2017 déjà, plus de 180 scientifiques et médecins de 36 pays mettaient en garde contre les risques de la 5G, qui pourrait conduire à une augmentation significative de l'exposition des personnes aux radiations électromagnétiques.

c. L'Office fédéral de l'environnement a diligenté en septembre 2018 une étude pour étudier les risques de l'instauration de la 5G sur le territoire suisse. Les résultats de cette étude ne sont pas encore redus publics (annoncés pour la fin de l'été 2019).

d. Plusieurs voix se sont élevées pour réclamer, selon le principe de précaution, un moratoire sur le déploiement en attendant le résultat des études et la garantie que les antennes 5G sont sans risque pour la santé et l'environnement.

e. Le Grand Conseil genevois a adopté une motion le 10 avril dernier invitant le Conseil d'Etat à demander à l'OMS de piloter des études scientifiques indépendantes pour déterminer les effets nocifs de la 5G.

f. Une antenne 5G déjà installée sur le toit de l'immeuble chemin de la Gradelle 32 a fait l'objet d'un courrier adressé à la Commune. Cette antenne est située dans une zone sensible, au milieu des immeubles résidentiels et à proximité du jardin d'enfants Le Petit Manège, de l'école primaire et du cycle d'orientation de la Gradelle, des EMS Eynard Fatio et Nouveau Prieuré.

Considérant :

*Que la commune est compétente pour préavisier les demandes de nouvelles installations ;
Que la commune peut poser un certain nombre de restrictions ;*

Le Conseil Municipal invite le Conseil administratif à :

1. Donner un préavis négatif à toute nouvelle demande de permis de construire pour de nouvelles antennes de téléphonie 5G tant que la commune ne peut pas garantir à ses habitantes et habitants que celles-ci sont sans danger pour leur santé et l'environnement, notamment en attendant les résultats de l'étude de l'Office fédéral de l'environnement concernant les risques de l'instauration de la 5G et les études pilotées par l'OMS (point c et e de l'exposé des motifs).

2. Entamer une démarche de Planification pour anticiper les demandes des opérateurs liées à la 5G afin d'éviter le développement anarchique des antennes sur le territoire communal et disposer d'arguments pour – le cas échéant – refuser les imPlantations choisies par les opérateurs, en :

- délimitant des zones où l'imPlantation d'antennes est bannie (par exemple près des écoles, des établissements médico-sociaux, des lieux d'habitation, etc.) ;
- délimitant des zones où les antennes doivent impérativement être installées, à l'exclusion des autres zones de la commune ;
- indiquant aux opérateurs que les antennes ne devront être installées qu'en dernier recours dans les zones sensibles ;
- exigeant de la part des opérateurs la démonstration que l'imPlantation choisie est justifiée ;
- exigeant de la part de l'opérateur de l'antenne 5G installée sur l'immeuble chemin de la Gradelle 32 de fournir les mesures de rayonnement sur ce site.

Le Président ouvre la discussion.

Puisque la motion est adressée au Conseil administratif, M. Locher souhaite faire part de quelques réflexions en préambule au débat du Conseil municipal. Les conseillers municipaux

savent qu'il est médecin. Lors de ses consultations, il tente d'apporter un soulagement à ses patientes, dont il se soucie de la santé. Dans le cadre de sa profession, il a suivi une formation concernant les rayons ionisants, c'est-à-dire l'utilisation des rayons X. La motion porte certes sur les rayons non ionisants mais, sauf erreur, il n'y a pas d'ingénieurs provenant d'une haute école polytechnique spécialisés dans les ondes radios autour de la table.

Les médias ont fait un très large écho de la problématique de la téléphonie mobile et du rayonnement. Plusieurs motions et autres interventions ont été déposées auprès de parlements cantonaux. Certains exécutifs ont, de plus, estimé opportun de promulguer un moratoire. À cet égard, M. Locher rappelle qu'en septembre 2018, Mme Doris Leuthard, alors cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), avait mis sur pied un groupe de travail dirigé par l'Office fédéral de l'environnement, afin d'analyser les besoins de la téléphonie mobile de demain, notamment dans la perspective du déploiement de la 5G, ainsi que les risques en découlant. Ce groupe de travail présentera au Département fédéral cité plus haut, d'ici l'été 2019, un rapport contenant des recommandations qui permettra de préciser les étapes futures du développement de la téléphonie mobile à court et à long terme en tenant compte des intérêts de protection et de l'utilisation. Toutefois, il n'appartient pas à ce groupe de travail d'étudier les effets de la 5G sur la santé, de prendre des décisions ou de décider de l'introduction de la 5G en Suisse. Les cantons sont également représentés au sein de ce groupe de travail par deux membres, ainsi que l'Union des villes suisses. Le DETEC publiera ce rapport et décidera, en sus, de la marche à suivre.

Par ailleurs, les fréquences nouvellement attribuées par la ComCom à Salt, Sunrise et Swisscom, en février de cette année, ont des propriétés de propagation qui sont comparables à celles des fréquences précédentes. Ces dernières sont harmonisées au niveau international et ont été libérées par le Conseil fédéral en 2017, dans le cadre du Plan national d'attribution des fréquences pour la téléphonie mobile. En conséquence, ces trois opérateurs de téléphonie mobile ont, non seulement le droit, mais aussi l'obligation, d'utiliser ces fréquences pour l'exploitation de leur réseau. Ils sont libres de choisir la technologie, c'est-à-dire qu'ils peuvent les utiliser pour la 5G ou pour une autre technologie telle que la 4G, par exemple.

Pour le reste, le rayonnement des antennes de téléphonie mobile est strictement limité en Suisse par l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il repose sur le principe de prévention figurant dans la Loi sur la protection de l'environnement, selon lequel les émissions doivent être limitées dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation, et pour autant que cela soit économiquement supportable. La protection de la santé publique contre le rayonnement non ionisant est donc réglementée de manière exhaustive par le droit fédéral. L'application de ces dispositions ne dépend nullement de la technologie du téléphone mobile, c'est-à-dire qu'elle est neutre sur le Plan technologique et s'applique également au réseau de la 5G. L'actuel déploiement a lieu dans les mêmes gammes de fréquence que celles déjà utilisées par la téléphonie mobile et le wifi. La 5G n'est finalement qu'une évolution de la téléphonie mobile de quatrième génération visant à augmenter la bande passante et la vitesse de transmission, à réduire le temps de latence et à permettre une disponibilité individuelle grâce à une virtualisation des fonctions réseau ainsi qu'une communication *device-to-device* sans passer par une station de base.

Pour sa part, M. Locher demeure convaincu que la 5G contribuera grandement à soutenir la numérisation de notre économie et de notre société. Par ailleurs, les antennes actuelles émettent principalement avec une répartition spatiale constante du rayonnement. A contrario,

les antennes adaptatives, à savoir les antennes focalisant le signal en direction de l'utilisateur ou de son appareil de téléphonie mobile, permettent une puissance plus élevée, tandis que le rayonnement dans les autres directions demeure nettement plus faible. Ces antennes adaptatives ont donc un rayonnement total plus restreint que les antennes traditionnelles. L'installation de telles antennes ne doit donc pas être empêchée.

Concernant les effets du rayonnement de la téléphonie mobile sur la santé humaine, et en l'état actuel des recherches scientifiques, le réchauffement des tissus de l'organisme est le seul effet nocif prouvé scientifiquement du rayonnement de haute fréquence sur l'homme. Les valeurs limites d'émission de l'ORNI ont été définies sur cette base. Enfin, la motion évoque l'appel des 180 scientifiques. M. Locher rappelle que ce document fait uniquement mention de fréquences allant jusqu'à 300 GHz, ce qui est tout à fait en dehors des fréquences d'émission qui sont autorisées dans nos régions.

Mme Lambert relève, en préambule, que de manière générale, quand elle est amenée à devoir voter une motion, elle aime comprendre le sujet. Elle avoue que, d'un point de vue technique, il ne s'agit pas d'un sujet qu'elle maîtrise aussi bien que M. le Maire. Ensuite, elle souhaite des explications sur la première invite de la motion, qui demande de donner un préavis négatif à toute nouvelle demande de permis de construire tant que la commune ne peut pas garantir à ses habitants que les antennes 5G sont sans danger pour leur santé et l'environnement, « notamment » en attendant les résultats de différentes études. L'emploi du terme « notamment » signifie que, si l'étude de l'Office fédéral de l'environnement, par exemple, concluait à l'absence de risques pour la population, ce ne serait pas nécessairement suffisant pour délivrer un préavis positif. Quelles seraient les conditions pour considérer que le Conseil administratif peut donner un préavis positif ?

Mme Armand précise que la motion vise à répondre aux inquiétudes des habitants, en leur montrant que la commune est à l'affût des résultats des études en cours. Il ne s'agit pas d'empêcher complètement le développement des antennes 5G. La motion ne se veut pas radicale, elle ne demande pas de dynamiter tout ce qui existe, mais simplement de ne pas accepter les yeux fermés, sans démarche raisonnée, toute nouvelle antenne 5G. Certes, la commune ne peut pas faire grand-chose contre l'installation de la technologie 5G sur une antenne existante. Mais, elle peut malgré tout dire à la population qu'elle va prendre connaissance des résultats des études, notamment de celles de l'OMS, suivre ce qui se passe au niveau du Grand Conseil, etc. S'il s'avère que des études sérieuses admettent qu'il existe un danger pour la santé ou l'environnement, il semble à Mme Armand qu'il est du devoir du Conseil administratif de donner des préavis négatifs, malgré le fait que ceux-ci n'auront peut-être pas d'effet, puisque les opérateurs gagneront certainement tous les recours qu'ils formeront, même s'ils en ont des centaines à mener simultanément. Cela donnera un signe aux personnes qui sont inquiètes. Il s'agit surtout de cela : les gens sont inquiets. Mme Armand fait un parallèle avec les voyages en avion. On peut dire qu'il y a très peu de risques à voyager en avion, mais cela n'empêche pas certains d'avoir peur de l'avion et on ne peut pas juste dire à ces derniers qu'ils sont idiots d'avoir peur, que prendre l'avion n'est pas dangereux. Il faut dire aux gens que la commune les entend et comprend leur inquiétude. Le Président a donné lecture d'un courriel en début de séance. Mme Armand pense que le Conseil municipal recevra bien d'autres lettres à l'avenir. Les conseillers municipaux entendent déjà un certain nombre de choses.

Mme Armand pense qu'ils en entendront de plus en plus, surtout en période électorale, et ils verront qu'il va falloir répondre à ces inquiétudes, sans les balayer d'un revers de la main en disant qu'il n'y a pas de preuves. Il faudra répondre que ces inquiétudes ont été entendues et

que la commune suit les résultats des études en cours, qu'elle a vu le rapport de l'OMS ou tel autre rapport et qu'elle est attentive. Mme Armand ajoute que c'est avant tout la Planification qui est importante. Si, effectivement, la commune ne peut pas empêcher entièrement l'arrivée des antennes 5G, elle peut toutefois réfléchir à un processus à proposer aux opérateurs. Elle pourrait dire à ces derniers qu'elle a quadrillé le territoire – un peu comme pour le Plan directeur communal – et identifié les endroits qui sont plus favorables à l'implantation de nouvelles antennes 5G et les endroits qui le sont moins et proposer pour diverses raisons aux opérateurs tel emplacement plutôt que tel autre. Il s'agit d'élaborer une marche à suivre et de déterminer ensemble une Planification raisonnée. Il s'agit de ne pas fermer les yeux, la bouche et les oreilles, en disant que, de toute façon, la commune ne peut rien faire, mais au contraire écouter les craintes de la population.

M. Martinez remarque que certains de ses préopinants ont mentionné que les conseillers municipaux n'avaient pas de compétences en la matière. En effet, aucun des membres du Conseil municipal n'est spécialisé dans le domaine des ondes. M. Martinez comprend la démarche politique qui vise à rassurer les communiens, en disant que la commune se préoccupe de la question. Il lui semble que, dans sa réponse à la lettre qui a été envoyée au Conseil municipal, le Président a bien abordé le sujet, en mentionnant que la commune est attentive et, dans la mesure du possible, prend déjà en compte ce type de demande. Pour M. Martinez, cette réponse répond aussi à certaines invites de la motion. Par ailleurs, qu'advierait-il si la commune tente d'entreprendre quelque chose mais qu'il n'en est pas de même ailleurs ? Par exemple, sur son lieu de travail, M. Martinez est exposé huit heures par jour au rayonnement d'une antenne. Par conséquent, dans ses compétences de cadre, il ne serait pas épargné des risques, si risques il devait y avoir. Enfin, il est rassurant que les autorités tant fédérales que cantonales veillent également à la sécurité de la population. Dès lors, M. Martinez ne voit pas comment, à ce stade, la commune de Chêne-Bougeries pourrait faire quelque chose de concret.

M. Fassbind relève que, selon Mme Armand, l'objectif est d'écouter les craintes de la population. Le sujet suscite effectivement beaucoup d'effervescence actuellement. Mais sur le long terme, ces technologies ne semblent pas susciter de craintes particulières. Ainsi, M. Fassbind n'a encore jamais vu quelqu'un injurier son voisin dans le tram sous prétexte que ce dernier allume son portable et propage des ondes. À Conches, beaucoup d'habitants se plaignent de la mauvaise couverture pour les téléphones portables. Ils ne considèrent pas véritablement cette mauvaise couverture comme contribuant à une meilleure qualité de vie. Par ailleurs, M. Fassbind fait remarquer que les gens votent aussi par leur porte-monnaie et que si Swisscom avance, c'est qu'il existe certainement de bonnes raisons d'avancer. Il pense qu'une grande partie de la population ira dans le sens de Swisscom. Il faut aussi songer aux points positifs de cette technologie. Certes, nous sommes tous très dépendants de ce petit appareil mais, d'un autre côté, cette technologie a fait énormément évoluer les choses dans notre façon de nous déplacer, de conduire des activités, de nous informer, par exemple. On peut considérer que c'est bien ou que c'est mal, mais on dispose aujourd'hui de toute cette information à portée de main et M. Fassbind ne pense pas que grand-monde pourrait revenir en arrière, même si certains le souhaitent. Cette technologie a aussi permis de faire évoluer la sécurité. Par exemple, les systèmes d'alarme étaient auparavant compliqués à mettre en place, parce qu'il fallait des communications par fil. Aujourd'hui, les alarmes incendie, notamment, sont surveillées par des puces GPRS. Cela fonctionne bien, les réseaux sont sûrs. Il faut aussi mentionner les enjeux de mobilité. Le télétravail est devenu une normalité. Dans le train Berne-Genève que M. Fassbind prend régulièrement, plus de la moitié des gens travaillent. C'est une façon d'aller dans le sens d'une civilisation qu'il qualifiera de nouvelle, pour éviter tout jugement de valeur. Il lui semble difficile de dire que la population est opposée à la 5G et

en a peur, puisque force est de constater que la population s'approprie ces systèmes et en redemande même. Pour sa part, M. Fassbind est mal à l'aise à l'idée de voter la motion parce qu'il n'est pas persuadé qu'elle corresponde à la volonté à long terme de la population, même s'il existe actuellement des craintes à court terme et un peu de catastrophisme.

D'après M. Ulmann, ce n'est pas tellement la question de la 5G en soi qui pose un problème, mais toutes ces réactions de peur liées au développement technologique que l'on observe dans la société. Il perçoit une évolution de la société qui lui semble étrange. Dire aux personnes qui sont inquiètes de l'arrivée de la 5G qu'un moratoire sera imposé ne va pas diminuer leur inquiétude. Au contraire, cette dernière en sera renforcée puisque ces personnes considéreront que l'autorité leur confirme qu'elles ont raison d'avoir peur. La motion mentionne qu'il faut attendre un rapport scientifique qui démontrera l'innocuité de la 5G. Mais cela ne changera rien à l'inquiétude de ces personnes. Les psychiatres expliquent qu'on a beau tirer le lit d'un enfant pour lui montrer qu'il n'y a pas de monstre sous son lit, l'inquiétude persistera, parce qu'elle n'a rien à voir avec l'existence d'un monstre mais qu'elle est liée à la psychologie interne de l'enfant. M. Ulmann avoue que le sujet l'intéresse. Il suit régulièrement certains débats à ce sujet. On observe de nombreuses contestations contre les vaccins, contre la chimie, contre toute une série de progrès technologiques. Il existe une espèce de critique systématique du progrès scientifique qu'il avoue ne pas comprendre. Les scientifiques commettent parfois des erreurs, les organismes qui sont censés appliquer des règles pour vérifier l'innocuité des médicaments ou autres commettent parfois des erreurs. Il y a un consensus, par exemple, pour dire que les organismes de contrôle des émissions polluantes des véhicules se sont fait avoir. Toute organisation humaine est faillible. Elle peut commettre des erreurs mais, fondamentalement, la science est là pour nous aider à comprendre le monde, pour utiliser différents mécanismes afin d'améliorer notre vie. Pourquoi existe-t-il cette espèce de critique sous-jacente, de peur, d'inquiétude envers le progrès ? M. Ulmann se rappelle que, quand il était enfant, on parlait de Pasteur comme d'un héros parce qu'il avait choisi de s'inoculer le vaccin de la rage pour vérifier que celui-ci fonctionne. C'est grâce au fait que Pasteur a dépassé sa propre crainte, sa propre personne, qu'un progrès important dans la vaccination a été possible. Ce n'est pas seulement un héros, c'est un homme courageux, qui est allé au-delà de ses inquiétudes, qui n'a pas appliqué aveuglément le principe de précaution. On peut discuter de la 5G, on peut demander des rapports techniques, on peut faire des analyses. M. Ulmann trouve malsaines ces inquiétudes concernant la science et les bienfaits qu'elle peut apporter. Il ne s'agit pas seulement de la question de la science, mais d'une approche rationaliste du monde et de ne pas vivre dans la pensée magique et les craintes.

M. Favarger est perplexe quant aux risques possibles de la 5G, sachant que l'histoire de la science et l'histoire de la technique fourmillent de situations dans lesquelles un intérêt financier important a fait reculer la prise de précautions face à quelque chose de manifestement dangereux, par exemple dans le cas de l'amiante ou du tabac. Des études scientifiques ont été biaisées, des fraudes scientifiques se sont produites. Le domaine que M. Favarger connaît le mieux est celui du phosphate. Même si cela ne concerne pas la santé de l'homme mais la santé des eaux de surface, il ne faut pas oublier que la Suisse a limité drastiquement l'émission de phosphate dans ses eaux d'épuration, par exemple, alors que la France officielle continuait à affirmer qu'il n'y avait aucun danger. Si la France a mis aussi longtemps à admettre que le phosphate était un problème pour l'environnement, c'est parce que le premier producteur de phosphate du monde, Rhône-Poulenc, était français. M. Favarger ne veut pas peindre le diable sur la muraille, mais il faut être conscient qu'il est difficile d'avoir une certitude et que l'enjeu financier est très important. C'est en réalité le manque d'information que la motion met en avant.

M. Karr exprime toute sa sympathie pour les objectifs qui sont visés par la motion. Sur le fond, de nombreux questionnements se posent par rapport à cette fuite en avant technologique et ce déploiement de nouvelles technologies alors que le potentiel qui existe actuellement n'a pas encore été épuisé. En tant que membre du Conseil administratif, M. Karr demande néanmoins aux auteurs de la motion de reformuler un point, celui qui demande d'attendre tant que la commune ne pourra pas garantir l'innocuité à ses habitants. Personnellement, il est opposé à l'expérimentation animale et il ne voit pas le Conseil administratif commencer à encourager la recherche sur les animaux pour garantir l'innocuité à la population. La commune ne garantit rien : elle ne garantit pas aux piétons que traverser la route du Vallon est sûr – ce n'est pas son rôle. Il vaudrait mieux que la motion invite le Conseil administratif à systématiquement donner des préavis négatifs jusqu'à ce que des faits nouveaux soient connus. Il ne faut pas demander au Conseil administratif de garantir des choses et de donner ainsi une fausse sécurité à la population, sachant que ce n'est pas la commune qui conduira les études et qu'elle ne va pas être seule contre tous. En tant que membre du comité de l'association des communes suisses, M. Karr peut dire que la 5G est une problématique qui occupe bon nombre d'entre elles, comme la fermeture des bureaux de poste. L'avantage d'être membre de cette association, consiste à pouvoir se rendre compte que la commune de Chêne-Bougeries, finalement, n'est qu'une des communes en Suisse à être confrontées à ce genre de problèmes. Chêne-Bougeries ne va pas être meilleure que les autres, elle ne va pas arriver à isoler le problème du rayonnement de la 5G. Elle fait partie d'un tout.

M. Karr est favorable à ce que la motion invite le Conseil administratif à dire « non » jusqu'à droit connu, mais qu'elle ne lui demande pas, de grâce, de garantir des choses qu'il ne pourra jamais garantir. M. Karr mentionne ensuite qu'il s'est frotté aux opérateurs de télécommunication au travers de préavis d'autorisation de construire dans le passé. Il a eu à étudier ces questions, notamment dans le quartier de la Gradelle, avec des dossiers techniques comprenant plusieurs dizaines de pages. Il a eu l'impression, à chaque fois, d'aller faire de l'alpinisme en espadrilles. Les communes ont, en face d'elles, des gens dont c'est le métier et qui déploient des centaines d'installations, puis qui les modifient à leur guise sans prévenir. Elles peuvent leur dire qu'elles n'aiment pas la couleur du mât ou l'orientation de l'antenne, mais, pour une commune, il est pratiquement impossible de faire la contre-démonstration de la plausibilité des chiffres foruns. M. Karr souhaite donc que la motion ne demande pas des choses qui sont inaccessibles pour une administration communale. Pour le reste, il soutient entièrement la teneur de cette dernière.

Mme Armand propose de reformuler la première invite comme suit: « *Donner un préavis négatif à toute nouvelle demande de permis de construire pour de nouvelles antennes de téléphonie 5G en attendant les résultats de l'étude de l'Office fédéral de l'environnement concernant les risques de l'instauration de la 5G et les études pilotées par l'OMS (point c et e de l'exposé des motifs), à condition que ceux-ci soient rassurants.* » Il ne suffit pas de dire que le Conseil administratif donne un préavis négatif simplement en attendant les résultats des études, parce que ceux-ci pourraient être inquiétants ou négatifs. Il faut que ces résultats soient rassurants.

Le Président constate que les autres motionnaires approuvent cet amendement.

M. Gross relève que, ce soir, c'était la troisième fois que le sujet était évoqué par le Président du Conseil municipal en début de séance, puisque lui-même, par deux fois, avait déjà donné lecture de courriers de l'association « 5G Moratoire pour la Suisse ». Ce qui a poussé les groupes l'Alternative et Les Verts à rédiger cette motion, c'est le fait que, cette fois-ci, une citoyenne de la commune portait cette crainte au Conseil municipal, notamment par rapport à

l'EVE situé à la Gradelle. Les motionnaires ont considéré qu'il fallait essayer d'utiliser les quelques misérables prérogatives dont dispose la commune au sujet de la 5G sur son territoire. Actuellement, deux tiers de la population romande se préoccupe de cette technologie. On peut qualifier ces personnes de folles mais, personnellement, M. Gross pense que l'on est dans l'impossibilité de se passer des deux tiers de l'électorat. Ce soir, autour de la table, il s'est reproduit ce qui s'est passé au Grand Conseil et dans les différents organes décisionnels en Suisse qui se sont penchés sur la question : les positions des différents groupes sont les mêmes que ce soit au niveau cantonal ou communal. Ce que les motionnaires demandent, c'est simplement que la commune prouve à ses habitants qu'elle s'intéresse à cette question et qu'elle les soutient dans leur démarche, que celle-ci soit fondée ou infondée. Ils souhaitent que le principe de précaution soit respecté sur le territoire communal. Enfin, M. Gross demande le vote nominal car il pense que le sujet sera fondamental lors de la prochaine campagne électorale.

Le Président constate que la demande de vote nominal est suivie.

Mme Lambert relève que les conseillers municipaux ont maintenant bien compris que l'objet de la motion consiste plutôt à politiser la question et que l'intérêt final visé par la motion passe au second Plan par rapport au jeu politique. La première invite ayant été amendée, elle souhaite encore s'assurer que le Conseil administratif sera en mesure d'appliquer la deuxième invite, si la motion devait être votée. Comment le conseiller administratif en charge va-t-il procéder pour appliquer cette invite, dont Mme Lambert redonne lecture ?

M. Karr répond qu'il sera relativement facile d'obtenir des valeurs et éventuellement de les rendre publiques, parce que les dossiers d'autorisation comportent ces dernières. Les opérateurs risquent toutefois d'opposer à la commune le secret des affaires pour l'empêcher de rendre public un document sur lequel elle est amenée à donner un préavis, parce qu'il contient des Plans, que cela pourrait nuire à la concurrence, etc. La Planification est aussi facile à faire. La commune peut, en effet, élaborer une fiche de coordination communale qui identifierait les secteurs qu'elle souhaite préserver de ce genre de rayonnement. En revanche, il sera pratiquement impossible de faire appliquer cette Planification, sachant que le domaine est de compétence fédérale – pour rappel, le Canton délivre les autorisations de construire, mais les normes sur le rayonnement non ionisant sont des normes fédérales.

Mme Sommer n'est pas une spécialiste du domaine, et même si elle avait connaissance des résultats des études dont il est question, elle ne saurait les interpréter – et elle ne voit pas qui, ici, en serait capable. Il existe en Suisse des spécialistes et deux hautes écoles polytechniques. À titre personnel, Mme Sommer a plus confiance dans la Suisse que dans les autres pays. Si l'on freine le développement de la 5G dans notre pays, il se fera ailleurs, ce que Mme Sommer déplorerait, car la matière grise est la première des ressources de la Suisse. Mme Sommer souhaiterait donc que le développement de la 5G reste en mains suisses autant qu'en mains des autres pays. Elle rappelle, ensuite, qu'historiquement, le train, l'industrie, le micro-ondes ont suscité des craintes et que toutes ces craintes se sont évanouies. L'évolution est une bonne chose. Il faut essayer d'avoir confiance dans le fait que chacun a une certaine éthique, ce à quoi des spécialistes veillent. Mme Sommer félicite les auteurs de la motion s'ils savent que faire des résultats qui seront effectués, mais elle note qu'il faudra sans doute des jours, et peut-être même des années, pour interpréter ces derniers.

M. Favarger a travaillé pendant une vingtaine d'années avec des micro-ondes, à savoir des excitations de plasma – c'est exactement ce genre de rayonnements qui est émis par les antennes 5G. Bien sûr, il utilisait des puissances extrêmement élevées pour obtenir des

températures de 10'000°. Il existe deux bandes passantes (27 et 40 MHz) qui sont les bandes des *citizen-band*. On les appelle les fréquences « poubelles », parce que n'importe qui peut y émettre n'importe quoi. Ce n'est évidemment pas celles qui sont utilisées pour la téléphonie mobile. Cela dit, il n'est pas mauvais de rappeler que les premiers fours à micro-ondes qui ont été mis sur le marché ont causé un nombre assez important de décès par méconnaissance des dangers.

M. Favarger se rappelle avoir mangé, il y a cinquante ans, dans un restaurant de Londres où les plats congelés étaient placés dans un puits à côté duquel se trouvaient les malheureux employés, lesquels recevaient les ondes. Il ne sait pas jusqu'à quel point la technologie 5G peut être considérée comme totalement inoffensive. Il pense qu'il faudrait s'assurer que le risque n'existe pas ou qu'il est absolument négligeable. Evidemment, on ne peut pas vivre sans risque, mais dans quelle mesure vaut-il la peine d'en prendre ? Dans quelle mesure ne faudrait-il pas plutôt ajouter à Conches quelques transmetteurs 4G pour que les Conchois soient satisfaits de la qualité de la transmission ?

Mme Jotterand entend bien les différentes interventions. Cette motion n'a pas pour dessein de prétendre que la 5G n'a pas d'utilité, voire pas de nécessité. Elle n'a pas non plus pour dessein de remettre en cause la science. Elle veut simplement donner un signe, en rendant crédible l'inquiétude que ressent une certaine portion de la population quand la science est le fondement d'une technologie qui avance à une vitesse qui dépasse notre entendement. L'histoire a montré que le passage de la science à la technologie crée un saut qualitatif, de telle sorte qu'on ne peut jamais garantir toutes les propriétés de l'objet qui va en résulter. On le sait depuis assez longtemps et il ne faut pas oublier ce que l'histoire a pu montrer, sous prétexte des multiples avantages que la technologie apporte. Et quand bien même, aujourd'hui, il ne resterait que très peu de victimes de la technologie, elles sont peut-être déjà trop nombreuses. Mme Jotterand et les autres motionnaires comprennent que la Confédération a pu faire le choix de la 5G, dans le système socioéconomique actuel. Néanmoins, ils pensent qu'il serait intéressant de parfois renverser les rapports et de faire en sorte que le Conseil municipal porte la voix du citoyen le plus isolé, afin de mettre sur pied un dialogue entre les grands décideurs et la population qui subira, toujours, quelques retombées. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la motion, et non pas dans le sens que le Conseil administratif de Chêne-Bougeries pourrait subitement révolutionner toute l'organisation sociopolitique suisse.

Personnellement, et en tant que conseiller municipal PLR, M. Martinez se veut aussi rassurant envers ceux qui ont des craintes et ceux qui n'en ont pas. Les propos tenus par M. Locher, qui est médecin, et par M. Karr, qui, en tant que Vert, suivra attentivement la situation, le rassurent. Sachant, en outre, que ses collègues des groupes l'Alternative et Les Verts auront à cœur de surveiller l'évolution dans ce domaine, il pense qu'un message rassurant peut être envoyé dans ce sens aux communiers.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion telle qu'amendée.

Le Président passe ensuite la parole à M. Gaillard pour le vote nominal :

Vote nominal

Mme Armand : oui	Mme Lambert : non
M. Balmer : abstention	<i>M. Lecour : excusé</i>
M. Bauduccio : oui	M. Le Guern : oui
M. Borda d'Agua : abstention	M. Martinez : abstention
Le Président, M. Colquhoun : -	Mme Mathez-Roguet : non
Mme Déruaz-Lombard : oui	Mme Maye : non
M. Fassbind : non	M. Messerli : oui
M. Favarger : oui	Mme Nicolas : oui
<i>M. Gast : excusé</i>	Mme Sommer : non
M. Gross : oui	<i>M. Stroun : excusé</i>
Mme Heiniger: oui	M. Ulmann : non
Mme Jotterand : oui	Mme Wyss : oui
M. Kozelj : oui	

- **La motion telle qu'amendée est adoptée par 12 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.**

6.2 3 Chêne Culture

M. Messerli revient sur l'information donnée en début de séance concernant la dernière Assemblée Générale de 3 Chêne Culture. Lui-même et de nombreux membres du Conseil municipal de Chêne-Bougeries ont assisté à cette dernière et ont été mal à l'aise en entendant les propos du conseiller administratif de Thônex, qui parlait également au nom du conseiller administratif responsable de la culture à Chêne-Bourg. Ces deux magistrats étaient particulièrement fâchés contre la baisse du montant de la subvention versée par Chêne-Bougeries. M. Messerli souhaiterait entendre Mme Garcia Bedetti sur le fait que les conseillers administratifs des trois communes s'étaient engagés sur le montant de la subvention octroyé à l'association 3 Chêne Culture et que, finalement, deux communes ont versé le montant qui avait été prévu, tandis que la troisième se permettait de réduire ledit montant.

Mme Garcia Bedetti rappelle que le Conseil municipal a voté une subvention de CHF 65'000.- en faveur de 3 Chêne Culture. Le Conseil municipal était donc informé du montant de la subvention qui serait versé. Les conseillers administratifs de Thônex et de Chêne-Bourg ont été avisés, lors de la séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne du 19 septembre 2017, que Chêne-Bougeries inscrirait CHF 65'000.- au budget communal. Les commissaires de 3 Chêne Culture le savaient également. L'association avait, par ailleurs, été informée qu'elle pourrait toujours présenter une demande de rallonge budgétaire pour peu qu'elle présentait des justificatifs. Une telle demande est effectivement parvenue à Chêne-Bougeries en décembre, mais sans justificatifs hormis de dire que les autres communes versaient tel montant. Mme Garcia Bedetti signale qu'à la fin 2018, 3 Chêne Culture disposait encore de CHF 26'600.-.

[Départ de Mme Heiniger à 22h44]

Mme Garcia Bedetti constate que, visiblement, ses collègues conseillers administratifs ont oublié qu'elle avait annoncé cette baisse de la subvention, comme procès-verbalisé lors de la séance citée du 19 septembre 2017. Elle relève que Chêne-Bourg et Thônex ont toujours été

très généreuses avec l'association 3 Chêne Culture et toujours prêtes à verser rapidement les subventions. Elle-même a toujours freiné quelque peu ces versements, car elle se posait certaines questions quant à leur utilisation. Ainsi, elle a été surprise de constater dans les comptes 2018 qu'elle a, au demeurant, reçus juste avant l'Assemblée Générale qu'un président de comité s'était fait imprimer des cartes de visite (fabrication de cartes de visite, graphisme, etc.). Certes, ces montants sont peu importants, mais il s'agit d'une question de principe. Elle a aussi constaté que le comité avait accordé des subventions de CHF 5'000.- ou de CHF 8'000.- alors que certains membres étaient retenus par d'autres engagements tels que des séances de l'ACG, qui ont également lieu le mercredi. Dans ce cas, il aurait mieux valu demander par courriel si tout le monde était d'accord de subventionner telle ou telle association pour tel montant. Par exemple, l'octroi de la subvention de CHF 5'000.- en faveur du salon des petits éditeurs n'a jamais véritablement été discutée en séance du comité. En juin de l'année passée, la commune de Chêne-Bougeries a reçu une lettre de 3 Chêne Culture lui demandant d'accorder la gratuité de la salle communale pour le prochain salon des petits éditeurs, ce que le Conseil administratif a accepté. Mais il ne savait pas qu'en plus, 3 Chêne Culture accordait une subvention d'un montant de CHF 5'000.- aux organisateurs de ce salon. Mme Garcia Bedetti répète que, si l'association était venue demander une rallonge pour pouvoir tourner et avait présenté des justificatifs, Chêne-Bougeries serait entrée en matière sur un crédit supplémentaire. Ses collègues de Chêne-Bourg et de Thônex le savent parfaitement bien. Et elle peut affirmer que, pour le festival Des Chênes, Chêne-Bourg se montre bien moins généreuse. Quant à Thônex, cette commune accueille deux associations dans un de ses bâtiments et leur demande un loyer. Le sujet a été discuté en séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, mais Thônex n'est jamais entrée en matière sur une éventuelle gratuité. Il y a donc parfois deux poids, deux mesures.

Mme Armand a également assisté à l'Assemblée Générale. Aujourd'hui, il faut aller vers l'apaisement – c'est vrai que les participants ont eu l'occasion de voir s'exprimer un conseiller administratif très fâché. Il semble à Mme Armand que tous les points relevés dans la lettre de Mme Garcia Bedetti ont été réglés : le loyer a été baissé à CHF 3'000.-, la permanente a été licenciée et, pour l'heure, les projets sont conduits bénévolement par les membres du comité. Un grand effort a été fourni. Mme Armand était la première à critiquer certains aspects du fonctionnement de cette association, mais elle reconnaît qu'il existe vraiment une volonté d'assainir la situation et de repartir sur de bonnes bases. D'après ce qu'elle a vu hier soir, le seul moyen de repartir sur de bonnes bases serait de compléter la subvention versée par Chêne-Bougeries pour arriver au même montant que les deux autres communes. Certes, il s'agit des comptes 2018, mais ce geste est peut-être nécessaire pour apaiser les différends. Tant que la colère des deux communes qui ont versé CHF 80'000.- persistera et tant que Chêne-Bougeries campera sur son paiement de CHF 65'000.-, Mme Armand ne pense pas qu'il sera possible de véritablement repartir sur de bonnes bases. Elle proposerait donc que Chêne-Bougeries verse ces CHF 15'000.- de la paix.

Mme Garcia Bedetti prévoit de convier le Président ad intérim et le trésorier pour une séance de discussion. Elle ne souhaiterait toutefois pas verser de l'argent à une association au seul motif que celle-ci dispose de l'argent sur son compte. Chêne-Bougeries ne le fait pas pour la Ludothèque, ni pour la Lyre. Apparemment, dans ce domaine, Chêne-Bourg et Thônex versent les subventions sans se poser de questions alors que ces communes en posent beaucoup dans d'autres domaines. Si Chêne-Bougeries versait CHF 15'000.-, cela signifierait que 3 Chêne Culture aurait le 1^{er} janvier CHF 40'000.- en caisse. Mais pour faire quoi ? Une association a-t-elle vraiment besoin d'autant de liquidité juste pour fonctionner ? Mme Garcia Bedetti souligne, à nouveau, que Chêne-Bougeries peut toujours accorder un

montant complémentaire en cas de nécessité, par exemple comme le Conseil municipal vient de le faire pour « Le Petit Manège ».

M. Gross relève qu'il était dur de voir, lors de cette séance, à quel point Chêne-Bougeries avait perdu la confiance de ses deux communes partenaires. Il trouve cela d'autant plus dommageable que les trois communes sont partenaires non seulement dans 3 Chêne Culture, mais également pour Le Chênois ou le Centre sportif de Sous-Moulin. Il ne faudrait pas que la situation dégénère en une guerre entre les conseillers administratifs, où les uns diraient que, parce que Chêne-Bougeries a fait de la sous-enchère pour une subvention, ils ne verseront pas la totalité du montant prévu pour telle institution ou telle autre. M. Gross invite donc Mme Garcia Bedetti à régler la question en séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, par exemple, parce que cela peut vite devenir préjudiciable pour les institutions intercommunales. Mme Armand a mentionné CHF 15'000.- pour la paix. M. Gross serait aussi d'avis de faire un geste, pas nécessairement envers l'association 3 Chêne Culture dont les comptes 2018 ont été bouclés, mais peut-être en remboursant les deux autres communes, voire chacune des deux communes à hauteur de CHF 15'000.-, quitte à payer CHF 15'000.- d'amende pour mauvais comportement de Chêne-Bougeries... Plus sérieusement, il faut faire attention parce que ces subventions sont votées dans les trois communes. Chêne-Bougeries ne peut pas dire qu'elle va verser moins parce qu'elle ne fait pas confiance à telle association. Sinon, demain, la commune de Thônex dira qu'elle ne veut pas payer pour tel lampadaire à Sous-Moulin parce qu'elle estime qu'il y en a déjà assez, et Chêne-Bourg dira qu'elle ne veut plus payer la secrétaire du journal *Le Chênois*. Les trois communes n'arriveront plus à collaborer et ce sont ces institutions qui leur sont chères qui risquent d'être mises en danger pour une économie de quelque CHF 15'000.-. Au demeurant, cette économie avait été relevée lors de l'adoption du budget 2018, mais le groupe des Verts avait estimé qu'il convenait de ne pas bloquer environ CHF 40 millions de lignes budgétaires pour un montant de CHF 15'000.-. Mais M. Gross s'est engagé, lors de l'Assemblée Générale, à bloquer le prochain budget communal si le fait que Chêne-Bougeries n'octroie pas la même subvention que les autres communes devait se reproduire.

M. Ulmann a entendu dire que la permanente qui a été licenciée était proche d'un membre de la famille d'un des conseillers administratifs. N'est-ce pas aussi un des problèmes ?

Mme Garcia Bedetti explique qu'en réalité, le comité a voulu diminuer le temps de travail de la permanente, laquelle a demandé à être licenciée pour pouvoir percevoir des indemnités de la caisse de chômage. Cette employée avait effectivement été recrutée par les deux conseillers administratifs qui lui étaient politiquement proches.

Mme Déruaz-Lombard souligne que, pour 3 Chêne Culture, comme pour le Centre sportif de Sous-Moulin, les trois communes collaborent vraiment entre elles. Elle est mal à l'aise à l'idée que Chêne-Bougeries ait simplement décidé de ne pas octroyer le même montant que les deux autres communes et que les conseillers administratifs ne se soient pas mis d'accord sur le montant qui serait versé.

Mme Garcia Bedetti répète que le sujet a été clairement discuté en séance des Conseils administratifs de Trois-Chêne. Ses collègues étaient donc parfaitement au courant. Elle ajoute que les trois conseillers administratifs avaient décidé de verser une subvention de CHF 35'000.- pour 2019, mais ses collègues ont visiblement indiqué par la suite, en séance du Conseil municipal, que le montant serait de CHF 40'000.- et c'est ce montant-là qui a été voté. La situation est donc plus nuancée qu'on voudrait bien le faire croire. Mme Garcia Bedetti

doit avouer que ses collègues ont affirmé certaines choses en séance des Conseils administratifs de Trois-Chêne, puis en ont affirmé d'autres en commission 3 Chêne Culture. Elle constate qu'actuellement, la confiance n'est peut-être pas entière.

6.3 Chantier TPG - Info mobilité

M. Bauduccio revient sur l'annonce de M. Karr concernant les travaux des TPG. Si certains habitants du chemin De-La-Montagne en ont peut-être été informés, ceux du sud du village, eux, ne l'ont pas du tout été. Le prolongement des travaux en direction de Chêne-Bourg va engendrer des difficultés additionnelles, puisqu'un bus de remplacement était prévu pour le tram 12 ainsi qu'une déviation par le chemin du Pont-de-Ville ce qui ne sera plus possible avec l'ouverture de la route. Il convient d'informer, dès maintenant, les communiens. Les travaux commencent dans douze jours et les habitants qui doivent aller travailler doivent avoir le temps de prendre les dispositions nécessaires. De plus, M. Bauduccio demande que les panneaux qui seront installés à l'entrée du Village soient repoussés dans le giratoire, pour annoncer aux automobilistes qu'il faudra qu'ils empruntent une route de contournement. Il faut que le sud de la commune soit informé, sachant que, si l'ouverture de la route est prévue sur une seule journée, les travaux, eux, vont sûrement durer plus d'une journée.

M. Karr signale que l'arrêt de la ligne 12 qui desservira les habitants du Village de Chêne-Bougeries, lesquels doivent maintenant se rendre jusqu'à Grange-Falquet, se rapprochera d'eux dans la mesure où il s'agira de l'arrêt « Parc Stagni » du bus 31. Pendant deux mois, les habitants du village pourront donc se réjouir de marcher un peu moins pour se rendre en ville. Il y aura aussi une nouvelle desserte à Claparède puisque la ligne de contournement passera par la route de Malagnou, et non plus par le chemin de la Fontaine comme initialement prévu. Pour ce qui est de Chêne-Bourg, l'arrêt « Place Favre » sera désaffecté pendant cette période au profit de l'arrêt Peillonex, où s'arrêtera également le bus de la ligne 31.

6.4 Commissions Réunies sur le CEVA et Conseil Intercommunal du CSSM agendés le même soir

M. Balmer déplore la mise à l'agenda relativement tardive de la séance des commissions Réunies consacrée au CEVA, laquelle entre en conflit avec la séance du Conseil Intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin qui, elle, était prévue de longue date. Il se trouve que le Conseil Intercommunal sera amené à prendre des décisions relativement urgentes et importantes concernant la réfection du stade des Trois-Chêne qui, si le quorum devait ne pas être atteint, ne pourraient pas être prises. C'est la raison pour laquelle M. Balmer tient déjà à excuser son absence lors de la prochaine séance des commissions Réunies. Il tient également à rendre attentifs les autres délégués ici présents, de l'importance de ce quorum et des décisions qui devront être prises.

M. Karr explique que, d'entente entre l'ancien Président du Conseil municipal et le nouveau, il a été demandé de contacter les personnes qui ont été conviées à la séance des commissions Réunies. Sans trahir de secret, le Président actuel du Conseil municipal a dit lui-même à M. Karr, après la dernière séance plénière, qu'il convenait de se plier à la disponibilité de ces personnes. Cette date a donc été fixée en subordonnant les possibilités des conseillers municipaux de se réunir à la disponibilité des représentants du Canton et des CFF. M. Karr regrette le conflit de calendrier. À vrai dire, un conflit de calendrier était pratiquement inévitable pour un soir ou pour un autre : jusqu'à la fin de l'année scolaire, le calendrier ressemble un peu à un accident de chemin de fer. M. Karr regrette cette collusion de séances,

mais elle a été acceptée d'emblée pour que la question soit traitée avant les vacances scolaires.

6.5 Proposition de recevoir Westpark SA en commission Territoire

Mme Armand propose que la commission Territoire reçoive, lors de sa séance de septembre, des représentants de la société Westpark SA pour une présentation du nouveau projet Rigaud-Montagne (DP 18825). Celle-ci étant actuellement en instruction, ce serait le bon moment pour recevoir cette société et éventuellement formuler des remarques, avant que le projet ne soit accepté par le Canton. Le projet a, en effet, beaucoup évolué et Mme Armand pense que ce serait une bonne chose que tous les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance avant que le projet définitif ne soit approuvé.

M. Le Guern prend note de la demande.

M. Karr indique que, selon le service du Territoire, cette demande préalable a un caractère tactique marqué : elle vise à initier un délai conservatoire de deux ans à partir duquel, si un déclassement n'est pas entré en force, l'autorisation de construire serait délivrée de façon automatique, conformément à une disposition de la LAT sauf erreur. M. Karr ne pense donc pas qu'il y ait véritablement de substance à l'implantation des bâtiments prévue dans cette demande. Il s'agit un peu d'un tigre de papier pour garantir aux promoteurs que les droits à bâtir soient conférés à cette parcelle au cas où celle-ci ne serait pas déclassée. M. Karr en saura plus la semaine prochaine, après une rencontre à la rue de l'Hôtel-de-Ville.

6.6 Chantier TPG – Info mobilité (suite)

M. Borda d'Água rebondit sur l'intervention de M. Bauduccio. L'Info Mobilité est arrivée ce matin avec la distribution du courrier. M. Borda d'Água avait téléphoné à GE-transports le 16 mai déjà, puisque la première information n'était pas très claire quant à ce secteur du Village. Il lui avait alors été assuré, par la collaboratrice du service de l'État qu'il a eue au téléphone, que la rue de Chêne-Bougeries ne serait pas fermée et que le trafic y passerait en alternance. Au vu des changements qui ont eu lieu, M. Borda d'Água invite le Conseil administratif à intervenir auprès des services de l'État afin que l'information et la signalisation aux abords du Village soient claires et précises pour les habitants et pour ceux qui y descendront – ou pas. Déjà actuellement, avec le chantier du Village et la mise en place du chantier de la rue de Chêne-Bougeries, le secteur est un vrai capharnaüm. Par exemple, on traverse un passage piétonnier pour se retrouver en plein milieu de la chaussée, parce qu'il n'y a plus de trottoir. Il n'y a plus d'aménagement autour de l'îlot du Village et de la rue de Chêne-Bougeries. M. Borda d'Água invite donc le Conseil administratif à faire le nécessaire pour que les arrêts TPG sur la commune de Chêne-Bougeries, les déviations ainsi que les interdictions de circulation soient bien signalisés. Il pense que l'État a assez de moyens pour pouvoir imprimer d'ici la semaine prochaine des panneaux à disposer dans le périmètre.

M. Karr relayera cette demande demain matin, puisqu'une séance est prévue à 8h00 avec les services de l'État sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h05.

Le secrétaire
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Le Président
du Conseil municipal
C. COLQUHOUN

Annexe : courriel, daté 10 juin 2019, de Mme Manon Widmer, concernant la problématique de la 5G

-----Message d'origine-----

De : Manon Widmer Envoyé : lundi, 10 juin 2019 19:58 À : Christian Colquhoun

Objet : 5G sur notre commune, proche parc, jardin d'enfants, EVE, école et C.O.

Monsieur le Président,

Je vous écris sur recommandation de M. Gross, qui m'a suggéré de le faire après un premier contact avec Mme Armand et M. Messerli. Je vous saurais gré de bien vouloir évoquer ce message dès que possible lors d'une séance de travail, ainsi que de bien vouloir le lire lors de votre prochaine séance du CM du 20 juin prochain. Je vous remercie de bien vouloir me dire s'il est nécessaire que je vous fasse, en outre, parvenir notre message par voie postale.

Un nombre croissant de parents d'enfants fréquentant le jardin d'enfants du Petit Manège, l'espace de vie enfantine du Nouveau-Prieuré, le C.O. de la Gradelle ou encore l'école de la Gradelle, se montre très concerné par la présence d'une antenne 5G sur le toit de l'immeuble du chemin de la Gradelle (faisant face au petit parc). En effet, et même sans tomber dans un discours hautement alarmiste, force est au moins de constater que les effets sur la santé des ondes de cette nouvelle génération n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques à une échelle satisfaisante. Les études qui existent tout de même déjà sont plutôt inquiétantes à l'égard de la santé humaine, a fortiori de celle d'humains en développement. Elles appellent a minima au principe de précaution, et le moratoire actuellement en vigueur dans le Canton va également dans ce sens.

Nous considérons plusieurs pistes d'action (pétition, voie de presse, contact avec le médecin cantonal, groupe de coordination cantonale autour du moratoire 5G), mais souhaitons avant tout entamer la réflexion avec nos élus, en qui nous mettons notre confiance pour défendre la santé des plus jeunes habitants de notre commune. Nous trouvons hautement déplorable qu'une nouvelle antenne puisse avoir été installée dans un périmètre aussi dense en accueil de la petite enfance (et de l'enfance en général, d'ailleurs). Et, bien que le moratoire ne fasse pas le poids face à l'OFCOM, et qu'il ne concerne que les nouvelles antennes, il est probable que notre inquiétude rencontrera un écho favorable auprès du public, étant donné qu'elle implique en premier lieu la santé de bébés, d'enfants, et d'adolescents entre 4 mois et 15 ans. Que la commune prenne au plus vite des mesures protectrices (mesures du rayonnement sur les différents sites mentionnées, et modification de la puissance d'émission par exemple) constituerait un message fort en faveur du principe de précaution sur un site particulièrement sensible. Nous espérons vivement que vous y serez attentifs et prendrez au plus vite le problème à bras le corps.

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles à ce sujet. Vous pouvez me joindre au numéro ci-dessous, ou me contacter par email, afin de donner suite à ce message.

Au nom des parents préoccupés, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Manon Widmer